

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs

de la Saône-et-Loire

Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire

∞ PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ∞
le 6 Avril 2024 à l'Espace Duhesme
Département de Saône et Loire
à MACON



Le Moulin Gandin - 24 Rue des 2 Moulins - CS 90002 71260 VIRE

www.chasse-nature-71.fr

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 6 AVRIL 2024 MACON

Les statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs prévoient que la convocation à l'Assemblée Générale doit être adressée au moins un mois avant la date fixée.

La convocation a été adressée aux adhérents responsables de territoires le 21 Février 2024 accompagnée de :

- la carte fédérale d'adhérent
- la circulaire mentionnant les informations de l'Assemblée Générale
- l'ordre du jour
- le catalogue des Etablissements Herbin

La convocation à l'attention des adhérents chasseurs est parue dans le Journal « Nos Chasses » du mois de Février 2024.

La date de l'Assemblée Générale avait auparavant été annoncée à plusieurs reprises dans la presse, sur internet ou dans nos newsletters. Des annonces non légales annonçant l'Assemblée Générale sont parues dans les différents journaux du Département.

🚩 Etaient à l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale :

- Ouverture de l'Assemblée Générale et accueil par la Présidente, Evelyne GUILLON
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er avril 2023
- Rapport moral et d'activités de la Présidente
- Présentation, approbation et quitus au Conseil d'Administration pour l'exercice 2022/2023 :
 - Compte-rendu financier, affectation du résultat, bilan
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
- Présentation et approbation des prix des cotisations, des dispositifs de marquage et de la participation territoriale pour l'exercice 2024/2025
- Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024/2025
- Présentation des propositions portant sur les périodes d'ouverture et les conditions spécifiques de chasse pour la saison 2024/2025
- Présentation de dossiers techniques :
 - Limitation des collisions routières avec la Faune Sauvage
 - Collecte des déchets de chasse en Saône et Loire
- Questions écrites des adhérents adressées à l'Assemblée Générale
- Mise à l'honneur d'une association spécialisée de Saône et Loire
- Intervention des personnalités
- Clôture de l'Assemblée Générale

A 9 heures, la Présidente présente la tribune et accueille les personnalités et les chasseurs.

« Amis chasseresses et chasseurs, accompagnantes et accompagnants,

Avant de commencer mon intervention, je souhaite remercier très chaleureusement les personnalités qui nous font l'honneur et l'amitié d'être présentes aujourd'hui et qui interviendront, certaines, tout à l'heure.

J'ai le plaisir de vous annoncer par ailleurs, qu'à l'issue des interventions, nous diffuserons un message enregistré de notre Président National.

☆ Je suis heureuse d'accueillir :

- Monsieur André ACCARY, Président du Conseil Départemental de Saône et Loire, qui nous fait l'honneur de nous recevoir ce matin
- Monsieur Benjamin DIRX, Député de la 1^{ère} circonscription
- Monsieur Louis MARGUERITTE, Député de la 5^{ème} circonscription
- Madame la Représentante de Monsieur Le Préfet et du Directeur Départemental des Territoires, Bernadette ROBIN, Chef de l'unité milieux naturels et biodiversité du Service Environnement de la DDT. Nous excuserons bien volontiers Monsieur le Préfet qui nous a fait l'honneur de passer une journée à la Fédération le 2 Février.
- Monsieur le représentant de Monsieur le Sous-Préfet de Chalon sur Saône, Samuel RENAUD, Chef du pôle Sécurité, citoyenneté et réglementation qui sera avec sa collaboratrice à votre disposition pour la création des comptes SIA et répondre à toutes vos éventuelles questions.
- Monsieur le Conseiller communautaire délégué, représentant Monsieur Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Monsieur Marc LABULLE, qui représente également, en sa qualité de vice-Président, l'Association des Maires ruraux de Saône et Loire
- Monsieur le Vice-Président de la Communauté de Communes entre Saône et Grosne, Christian PROTET
- Monsieur le Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté, Trésorier de la Fédération Nationale des Chasseurs, Pascal SECULA
- Monsieur Le Maire de Viré et Conseiller Départemental, Patrick DESROCHES
- Monsieur Le Vice-Président du Conseil Départemental, Jean-Vianney GUIGUE
- Madame la Directrice Régionale adjointe - Direction Régionale Bourgogne-Franche-Comté - de l'Office Français de la Biodiversité, Anne-Laure BORDERELLE, représentant Madame la Directrice Régionale de l'Office Français de la Biodiversité, Marie RENNE
- Monsieur le Chef de service départemental adjoint au sein de la Direction régionale Bourgogne-Franche-Comté de l'Office Français de la Biodiversité, Aurélien LACONDEMINE
- Monsieur le Directeur de l'agence territoriale de l'Office National des Forêts Bourgogne Est, Régis MICHON

- Monsieur le Président de la Fédération de Saône et Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Georges GUYONNET (1ère Fédération de pêche de France en terme d'adhérents)
- Monsieur le Président de la Fédération Groupama 71, Luc CHEVALIER et Monsieur Philippe GARITAINE, Administrateur de Groupama
- Monsieur le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture BFC, Christian DECERLE
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Bernard LACOUR, accompagné de Pierre DUFOUR
- Monsieur le Président de la FDSEA (Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), Christian BAJARD
- Monsieur le représentant du Président du Syndicat des Forestiers de Saône et Loire, Paul Henri MERLE
- Monsieur le Président de l'Association Départementale des Communes Forestières de Saône et Loire, Jacques HUMBERT
- Monsieur Philippe GAUTHIER, administrateur et représentant de Monsieur Bernard PERRIN, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
- Monsieur le représentant de la Coopérative Bourgogne du Sud, Pascal CHEVREY
- Monsieur Le Directeur du Lycée de Davayé, Jean-Philippe LACHAIZE
- Monsieur Le Directeur adjoint du CFPPA de la nature et de la forêt de Velet, Daniel KIELBASA
- Et je suis honorée de la participation de Monsieur Paul GUEUGNON, né en 1925, médaillé par la Fédération en 2023 et toujours très actif sur son territoire de chasse.

Je suis aussi heureuse d'accueillir :

☆ Les Présidents d'associations de chasse spécialisée ou leurs représentants qui sont présents pour promouvoir leurs associations.

Sont présents aujourd'hui : l'Association départementale des jeunes chasseurs de Saône-et-Loire, l'Association des Piégeurs Agréés de Saône et Loire, l'Association Départementale des Equipages de Vénérerie sous Terre, l'Union Nationale pour l'Utilisation du Chien de Rouge 71, l'Association Départementale pour la Chasse et la Gestion du Petit Gibier de Saône et Loire, l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau, l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse au Chien Courant de Saône et Loire.

et

☆ Nos partenaires fonctionnels :

- ✓ Monsieur Thierry ANDRE, Expert-Comptable du cabinet André et Associés,
- ✓ Monsieur Philippe BONNIN et Pascal RIZET, Commissaires aux Comptes du Cabinet Corgeco

Ainsi que les membres du Conseil d'Administration et le personnel de la Fédération, bénévoles et anciens administrateurs et salariés de la Fédération.

De plus, quelques exposants du monde cynégétique ont répondu favorablement à notre sollicitation. Je tiens à les remercier. Il s'agit de :

L'armurerie Callod de Courlaoux

La Faisanderie des Châtaigniers de Collonge en Charollais,

La Forge du Grizzly, Coutelier sur SAINT ETIENNE EN BRESSE

La Forge d'Eloi, Coutelier sur BLANOT

La Société Planète Emballage de GUEUGNON

La Coopérative céréalière Bourgogne du Sud de VERDUN SUR LE DOUBS

Différentes artistes et décoratrices : Mille et un Lys de SOUVIGNY, Le bestiaire de Vé de La Chapelle sous Brancion, NIVIERE Marie-Lou de Saint-Denis en Bugey que vous aurez le plaisir de retrouver dans la salle annexe à l'Atrium indiquée grâce à notre signalétique

Madame LANAUD PETOT Virginie, Taxidermiste à Flammerans

Le Domaine Perrin viticulteur de Chissey-lès-Mâcon

ALICE Chapeaux & Accessoires de Thurins

La Maison Kachou de Gourdon vous proposera ses vêtements haut de gamme

Monsieur NUZILLA, CINETIR de Bourgogne, nouvellement installé.

Le stand de la Fédération se trouve aussi près d'eux et est à votre disposition. Vous pourrez y acheter du matériel et obtenir des renseignements si besoin.

Je remercie également les sonneurs de l'Association « Les Échos du Chalonnais », pour l'animation de notre journée.

Cette année marque les 100 ans de notre institution fédérale.

Le Conseil d'Administration a souhaité célébrer cet évènement à travers différentes manifestations organisées au fil des mois. Les images parlent parfois mieux que les mots, aussi je vous propose un aperçu en image des événements passés et à venir via le clip vidéo réalisé par notre Service Communication.

L'Assemblée Générale va nous permettre de célébrer ce centenaire ensemble et de le mettre à l'honneur via différentes expositions proposées à la visite : Les moments forts des 100 ans, l'exposition des photos récoltées à la suite du concours photos organisé par nos soins au mois de mars, ainsi que l'exposition Lynx que nous vous invitons à découvrir à l'étage, et qui allie contenu théorique et interactions, pour le plaisir de tous.

Nous renouvelons cette année encore la mise en place d'un village chasse qui réunira, d'une part des associations spécialisées, et d'autre part la multitude d'exposants divers et variés, que je vous ai énumérés il y a quelques minutes.

Nous remettrons les médailles de la Fédération, ainsi que les récompenses aux gagnants du concours photos et aux candidats au permis de chasser 2023 ayant obtenu la note suprême à leur examen durant l'apéritif déjeunatoire qui vous sera offert à l'issue de notre rencontre.

Je vous rappelle qu'un temps sera consacré aux échanges dès l'annonce de la clôture de l'Assemblée Générale. Si vous avez des questions, merci de vous rapprocher de votre interlocutrice Fédération – Vanessa -, qui les portera à notre connaissance. »

Une minute de silence a été observée en hommage à toutes celles et ceux qui nous ont quittés.

CHOIX DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Cette question est réglée par le règlement intérieur en vigueur, qui précise à l'article 6 que le Bureau de l'Assemblée Générale est celui du Conseil d'Administration.

MODALITES DE VOTE

Les statuts de la Fédération ne prévoient le recours au vote à bulletins secrets que pour l'élection des Administrateurs.

Dès lors, les autres votes se font à mains levées. Aucun pouvoir n'est accepté.

Pour qu'aucune contestation ne soit possible sur la qualité des votants, le Conseil d'Administration a décidé de contrôler et d'identifier les personnes ayant capacité à voter.

Ainsi, celui qui a pu présenter une pièce d'identité s'est vu remettre un « carton » qu'il devra exhiber pour exprimer son vote.

Le responsable de territoire identifié pour la saison 2023/2024 s'est vu remettre un carton de vote.

Un chasseur qui est également responsable de territoire peut donc avoir 2 cartons, l'un au titre de sa qualité de chasseur adhérent, l'autre au titre de sa qualité de responsable de territoire adhérent. Il devra lever les 2 mains avec chacune un carton pour exprimer son vote.

Il sera procédé aux votes des résolutions à main levée après la partie statutaire.

Cette méthode permettra de suivre clairement les sujets soumis à approbation au cours de cette Assemblée.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES

Rapport moral

« Ce rapport moral sera, cette année, un peu particulier puisqu'il racontera, de manière non exhaustive, l'évolution de la chasse française durant 1 siècle au travers de la vie de notre Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire.

La loi du **3 mai 1844**, qui instaure le permis de chasse payant délivré par le préfet, permet à tous de chasser avec l'accord du propriétaire.

La conception du droit de propriété constitue le fondement même de la pratique de la chasse.

Elle accueille l'origine même de l'organisation de la chasse populaire d'aujourd'hui, bien qu'elle ait été complétée par diverses dispositions législatives tout au long du 20ème siècle. Ce sont ces mêmes racines républicaines, qu'une certaine idéologie radicale rêve aujourd'hui de voir disparaître à jamais.

Le « faire-part » de naissance de notre Fédération a été publié au journal officiel le **15 août 1924** avec comme adresse, celle du 1er Président, Monsieur Jules BOMBOIS, qui demeurait 2 rue des convois à Tournus.

Nous étions à cette époque environ 450.000 détenteurs de permis de chasse en France.

Monsieur Gaston DOUMERGUE était alors le Président de la République Française, Monsieur Edouard HERRIOT 1er Ministre.

1924 - C'est aussi l'année des 7èmes jeux olympiques d'été à Paris avec pour la 1ère fois la devise olympique « citius- altius- fortius » plus vite - plus haut - plus fort.

Pour la dernière fois, se déroulaient à Versailles, des épreuves de tir de chasse sur un cerf en métal, courant une distance de 100 m, l'animal métallique n'était visible que 4 secondes.

- Chamonix accueillait ses premiers jeux olympiques d'hiver

- Le premier journal radio était diffusé depuis la Tour Eiffel

- Et c'était la mise en place sur le parvis de Notre dame de Paris d'une plaque en bronze indiquant le point Zéro de tout le réseau routier français.

1929 - C'est l'effondrement de la bourse de New York qui va déclencher une crise économique et financière mondiale. L'effondrement des prix agricoles notamment, avec, en exemple, une chute de 71% du prix du blé qui va entraîner, dès 1931, la chute de nombreux petits paysans en Europe et en France. Ce n'est que dans les années 40 que les superficies des fermes de subsistance, comme on les appelait, passeront de quelques ha par exploitation à une centaine d'ha dans les années 1970 et deviendront exploitations agricoles. Elles dépassent souvent les 200 ha aujourd'hui. Cette évolution agricole entraînera une importante modification environnementale et écologique.

De 1939 à 1945 - Depuis la déclaration de guerre du 3 septembre 1939, 5 millions d'hommes furent mobilisés, juste avant l'ouverture générale de la chasse qui n'eut donc pas lieu cette année-là, sauf dans le midi où les chasseurs purent chasser une semaine.

Dès l'entrée des troupes allemandes sur le territoire français, une ordonnance du 4 juillet 1940 interdit la détention d'armes. En zone occupée, dès octobre /novembre, non seulement la chasse y est interdite mais il a fallu remettre armes et munitions. 700.000 fusils de chasse furent ainsi réquisitionnés, les plus beaux partaient directement en Allemagne. S'il y avait eu un système d'information des armes à l'époque, ce sont des millions de fusils et de carabines qui auraient sans doute été confisqués. Il conviendrait de réfléchir sérieusement sur les risques que représente aujourd'hui le SIA, dans un contexte géopolitique très incertain !

C'est en **1941**, en zone libre, puis sur tout le territoire Français, que la loi du 28 juin institue une société départementale des chasseurs dans chaque département qui deviendront Fédérations départementales des chasseurs en 1947. Cette loi crée également le Conseil Supérieur de la chasse, ancêtre de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le Diplôme d'honneur que vous voyez a été remis à mon père en 1971 pour services rendus à la chasse française ; papa qui n'aurait jamais imaginé, même dans ses rêves les plus fous que sa fille, deviendrait Présidente de Fédération et présenterait un jour ce diplôme lors d'une Assemblée Générale.

1947 - Le chevreuil est chassé du 15 novembre au 15 décembre en Saône-et-Loire, seul le tir du mâle est autorisé.

1955 - Un lâcher de quelques cerfs, achetés 15 000 Francs pièce, est effectué en forêt d'Avaize.

1957 - Un avocat fait son entrée au Conseil d'Administration de notre Fédération, il s'agit de Pierre DAILLANT.

1958 - Face à la destruction systématique des chevreuils en Forêts Domaniales, l'ONF instaure, dans son cahier des charges, une réglementation prescrivant un système de marquage pour le transport de tout chevreuil abattu. On venait de créer les prémices du plan de chasse chevreuil.

1960 - La Fédération Départementale Des Chasseurs de la Saône-et-Loire s'installe rue Sigorgne à Mâcon.

1964 - La loi du 10 juillet 1964, dite loi Verdeille, instaure la possibilité d'organiser des Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA).

1968 - Année caractérisée par les grandes manifestations sociales, politiques et culturelles de MAI 68, c'est le commencement d'une mutation de la Société Civile avec un début de remise en cause de ses valeurs traditionnelles.

Le 29 mai, le Général de Gaulle annoncera la dissolution de l'Assemblée Nationale et la tenue de nouvelles élections qui mettront fin à ce grand mouvement contestataire.

En ce qui concerne la chasse, la loi de finance du 27 décembre 1968 réforme en profondeur le code rural en supprimant le droit d'affût des agriculteurs pour le grand gibier, et en obligeant les chasseurs à indemniser les dégâts.

Il est évident, aujourd'hui, que ce système d'indemnisation n'est plus viable économiquement et met en grand danger financièrement nos fédérations avec un montant national d'indemnisations qui évolue autour des 80 millions d'euros par an. Après le refus du Conseil Constitutionnel en 2022, saisi par le Conseil d'État et la Fédération Nationale des Chasseurs, de revoir cette loi ; il est vital, dans l'avenir, de trouver une solution pérenne et équilibrée pour l'ensemble des acteurs concernés.

1970 - Création du Ministère de l'Environnement, qui devient notre ministère de tutelle (« Ministère de l'impossible » comme l'appelait le 1^{er} ministre de l'environnement, Robert POUJADE). Nous étions auparavant rattachés au Ministère de l'Agriculture et ce fût une erreur de le quitter.

24 000 chasseurs adhéraient alors à notre Fédération.

En Saône-et-Loire, la première année d'indemnisation des dégâts de sanglier se montait à 37 000 francs.

1971 - Le tableau annuel de prélèvements de sangliers s'établit entre 130 et 200 animaux dans notre département.

1972 - Création de l'Office National de la Chasse.

L'élevage du lièvre est encouragé par la majorité des Fédérations de chasseurs dont la nôtre.

1973 - Le décès brutal du président MONNET entraîne l'élection de Me Pierre DAILLANT - L'Assemblée Générale se prononce contre les ACCA malgré une belle plaidoirie du Président DAILLANT favorable à la création d'ACCA dans son département. La Fédération s'installe alors à la Maison de l'Agriculture.

1974 - L'Assemblée Générale de la FDC 71 se prononce pour l'application du plan de chasse chevreuil. Le Président DAILLANT écrit à son ami André JARROT, alors Ministre de la qualité de la vie, pour dénoncer, déjà, la fragilité financière des fédérations en l'absence d'augmentation de la part du permis de chasse revenant aux Fédérations. Le budget est équilibré grâce à une subvention de l'Office National de la Chasse.

1975 - Nouveau courrier au Ministre André JARROT pour protester, cette fois ci, contre la décision de reporter l'ouverture de la chasse du gibier d'eau au 3 Août.

Le permis de chasse, dit permis blanc, est remplacé par le permis de chasser, subordonné à l'admission d'un examen.

Le 12 juin 1976 se déroule le premier examen du permis de chasser simultanément dans 5 centres de Saône-et-Loire et notre Fédération recrute son premier technicien cynégétique.

La loi du 10 juillet 1976 reconnaît les chasseurs comme protecteurs de l'environnement.

1977 - C'est l'époque des tests sur des élevages de lièvres en Saône-et-Loire.

1123 candidats se présenteront au permis de chasser.

1979 - La Directive européenne oiseaux 79/409 - qui n'a cessé d'être l'objet de contentieux - impose aux Etats Membres de prendre des mesures pour la préservation, le maintien ou le rétablissement des habitats des oiseaux. Cette directive intervient notamment sur les dates d'ouverture et de fermeture de chasse aux oiseaux migrateurs. Des nouvelles notions de protection forte des espèces pendant leur trajet de retour de migration durciront le texte originel.

En 1979, notre Fédération crée le premier fichier des chasseurs.

Notre Fédération demande l'agrément de protection de l'environnement, qu'elle obtient en 1980. Cet agrément sera reconduit régulièrement ensuite.

1981 - Chaque chasseur de Saône-et-Loire verse 1 franc au Fonds pour la protection des Habitats de la Faune Sauvage.

C'est aussi le découpage du département en massifs chevreuil.

1985 - Un groupe de travail en Saône-et-Loire préfigure de ce que sera le Conseil Départemental de la chasse et de la faune sauvage.

1986 - Le compte d'indemnisation géré par l'Office National de la Chasse est déficitaire ; la Fédération, qui doit s'acquitter d'une surcotisation, met alors en place le timbre grand gibier.

Le lapin de garenne est classé gibier en Saône-et-Loire.

1987 - La Fédération départementale et l'ONC forment 664 piégeurs qui obtiennent leur agrément. Un quatrième technicien cynégétique est recruté à la Fédération. Le premier dépliant sur la sécurité à la chasse est édité dans le département.

Le Président DAILLANT devient le Président de tous les chasseurs de France.

1988 - La date du 28 février pour la fermeture du gibier d'eau est contestée par des opposants à la chasse au titre de la directive 79/409.

C'est l'année de développement du suivi technique du lièvre et de la mise en place des premiers comptages sur notre département.

1989 - Ce sont les premières manifestations des chasseurs qui expriment leur mécontentement concernant la fameuse directive européenne oiseaux.79/409. 11 cars partent pour une grande manifestation à Dijon.

C'est la première fois qu'une formation pratique est mise en place pour les candidats au permis de chasser.

C'est aussi l'année où la liste des nuisibles est fixée annuellement par le Préfet, elle sera aussitôt attaquée par les extrémistes écologistes. Ce contentieux restera quasi perpétuel.

La Fédération crée un Centre Départemental lapin à Sevrey.

1990 - La Fédération fait sa première acquisition de zones humides avec la Fondation pour la protection des habitats et de la faune sauvage à Thorins.

1993 - La période complémentaire de la vénerie sous terre du blaireau est annulée par le tribunal administratif. La Fédération lance une grande enquête et recueille des données qui permettront de rétablir cette période complémentaire la même année.

Instauration d'un Prélèvement Maximum Autorisé de 3 bécasses par chasseur et par jour, et du PMA de becs plats à l'initiative de l'Association Nationale du gibier d'eau.

Une journée de chasse conviviale est organisée chaque année avec nos partenaires institutionnels. Le Ministre André JARROT, le ministre André BILLARDON, le Sénateur René BEAUMONT et le député François PATRIAT (pas encore ministre) seront de fidèles participants.

1994 - Chalon sur Saône faisait ses adieux à plusieurs siècles de tradition en abandonnant sa foire aux sauvagines qui a fait sa renommée mondiale au temps où la fourrure et le cuir étaient encore sur tous les podiums des défilés de mode.

C'est aussi la Création spontanée du Comité Cynégétique Régional qui regroupe les 4 Fédérations départementales de Bourgogne. Notre Fédération met en place les premières jachères environnement et faune sauvage sur notre département.

Le 19 janvier 1994, la cour de justice européenne donne une nouvelle interprétation de la directive oiseaux 79/409 en « mentionnant » des risques de confusion dans les prélèvements, dès la migration du 1er oiseau, ce qui conduit à une fermeture de la chasse au gibier d'eau au 31 janvier.

Pour la première fois en France, les chasseurs élisent une femme dans un Conseil d'Administration de Fédération des chasseurs. Ils me renouvelleront leur confiance pendant 30 années (puisqu'il s'agit de moi), 30 années que je n'ai pas vu passer.

1995 - Interdiction du piège à palettes.

Le Président DAILLANT est nommé Président Européen ; une reconnaissance bien légitime !

1996 - On attend toujours la modification de la directive oiseaux !

Un salon de la chasse se déroule à Chalon sur Saône.

1997 - Arrivée de Dominique VOYNET au Ministère de l'Environnement, avec comme obsession le démantèlement de la chasse française.

1998 - Grande mobilisation de 250.000 chasseresses et chasseurs à Paris le 14 février, qui manifesteront dans un respect total des institutions et des biens, contre le projet d'une « loi chasse » liberticide défendue par la ministre militante de l'écologie.

Je me souviens alors de l'accueil extraordinaire des Parisiens qui nous acclamaient depuis leur fenêtre. Un beau souvenir et une belle réussite pour la militante CPNT que j'étais alors et fière d'avoir pu participer, quelques mois plus tard, au score historique des têtes de la liste Chasse Pêche Nature et Traditions : Jean St JOSSE, Michel RAYMOND et Véronique MATHIEU aux

élections européennes. Ils avaient rassemblé 1 million 300 mille voix - Et pourquoi ne pourrions-nous pas rééditer cet exploit le 9 juin prochain ?

Près de 3 000 chasseresses et chasseurs de Saône-et-Loire sont partis pour Paris, dans un esprit festif, à bord de 40 bus et 2 voitures TGV.

Le divorce avec la garderie nationale est consommé. 6 agents de Fédération sont recrutés en Saône-et-Loire.

François PATRIAT est nommé Monsieur Chasse.

2eme acquisition de zones humides avec la Fondation à Varennes St Sauveur.

Le **20 mai 2000**, le Président DAILLANT préside sa dernière Assemblée Générale avec émotion.

La Fédération Départementale se rend acquéreur du Moulin Gandin après l'immense travail de l'administrateur référent : Guy DUPLATRE. Notre siège sera inauguré en 2002, avec la participation d'au moins 1 500 personnes.

Le **2 février 2001**, après 27 années de présidence, Pierre DAILLANT passe la main à Me Edouard LAMY.

C'est l'adhésion obligatoire des territoires ayant demandé un plan de chasse ou plan de gestion.

La charge de l'indemnisation des dégâts de sangliers est transférée aux Fédérations.

Sous l'impulsion du Président DAILLANT, l'association « Cultivons nos campagnes » est créée. Elle regroupe exploitants agricoles, chasseurs, pêcheurs, forestiers et les autres acteurs ruraux. Nous ferons d'ailleurs vraisemblablement appel à elle pour régler le litige d'un arrêté de protection de biotope sur les bords de Loire pris très récemment au mépris des acteurs locaux.

Nous ne sommes pas tristes que le gouvernement, cette année-là, acte la démission de Dominique VOYNET.

2004 - La Fédération choisit d'aménager son Centre de Formation pratique à l'examen du permis de chasser au Creusot. Ce centre est agréé par l'ONCFS le 26 avril 2005.

2006 - Approbation par le Préfet de Saône-et-Loire du premier Schéma départemental de gestion cynégétique.

2007 - Élection du Président Jacques PELUS, qui était alors administrateur et Président des Piégeurs de Saône-et-Loire. Un recours administratif contre le mode de scrutin de ces élections a été déposé par un candidat ce qui entraînera la nullité de ces élections.

2010 - Notre Fédération est mise sous tutelle par l'Administration avec la nomination d'un administrateur provisoire en la personne du juge Drapier, qui sera chargé d'organiser de nouvelles élections.

Le 22 mai, nouvelle assemblée générale à Mâcon et réélection des membres du conseil d'administration sans le contestataire.

2011 - Première organisation de l'opération « j'aime la Loire propre ».

Interdiction de l'utilisation du piège rustique dit « assommoir perché ».

2012 - Le budget prévisionnel dégâts est contesté par l'Assemblée Générale. Un nouveau vote de celui-ci sera donc organisé au Moulin Gandin en juin 2012 et sera validé par les adhérents.

2013 - Première organisation de l'opération « Un dimanche à la chasse » en Saône-et-Loire.

2015 - Entrée de la Fédération Départementale sur les réseaux sociaux.

2016 - Les espèces nuisibles disparaissent et sont renommées « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts »

Validation en Assemblée Générale de la notion de territoire d'une surface minimale de 20 ha pour exercer la chasse du grand gibier.

Willy SCHRAEN prend la Présidence de la Chasse Française.

Notre Directeur, Michel ROY, les techniciens Gilles PERROT et Patrick SINTIER, prennent une retraite bien méritée après de nombreuses années au service de notre Fédération.

2018 - 12.522 chasseresses et chasseurs valident leurs permis de chasser en Saône-et-Loire.

Vincent AUGAGNEUR est nommé Directeur, sous la pression du Conseil d'Administration, contre l'avis du Président en exercice.

2019 - Le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs de la Saône-et-Loire me confie la Présidence et je deviens ainsi la première femme à accéder à ce poste. Aujourd'hui nous sommes désormais 3 femmes en France à diriger des Fédérations, signe incontournable de la féminisation de la Chasse Française !

Création de l'Office Français de la biodiversité et d'un fonds biodiversité.

La validation du Permis de chasser national passe à 200€.

2021 – Mise en place de la 1ère formation de remise à niveau décennale à la sécurité obligatoire pour les chasseurs.

Élaboration des premiers guides Actions environnementales à l'attention des exploitants agricoles et des collectivités territoriales.

Premières attaques du loup dans notre département.

2022 - Élections des Conseils d'administration de Fédérations par scrutin de liste – 6 nouveaux administrateurs sont élus en Saône-et-Loire.

Je viens d'évoquer ainsi 100 années d'engagement des chasseresses et des chasseurs de France au service de l'Environnement, de la Ruralité, de notre patrimoine culturel. Dans notre Département, ce n'est pas moins de 5082 heures de bénévolat authentifiées qui ont été réalisées, en 2023, par nos adhérents en faveur de la préservation des espaces et des espèces.

Gardons les yeux bien ouverts, c'est bien l'ensemble de ce patrimoine immatériel rural qui est menacé aujourd'hui, non pas par une écologie politique qui, elle-même semble dépassée, mais par une idéologie extrêmement plus dangereuse : le wokisme ; ce mouvement anti démocratique qui veut transformer notre société CONTRE notre volonté, et qui est représenté en France aujourd'hui par Sandrine ROUSSEAU.

Chers amis, si nous voulons résister, nous n'avons d'autres choix que de nous unir. Le patron des Pêcheurs de la Saône-et-Loire, Georges GUYONNET et moi-même, représentons plus de 45 000 familles dans notre Département. C'est pourquoi, nous avons donc décidé de relancer ensemble, avec l'aval des organisations agricoles, avec le soutien de Guy Beauchamp son Président, l'Association « Cultivons nos Campagnes » qui possède la qualité juridique dont nous avons besoin.

Agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers et élus locaux, créons ensemble une dynamique puissante, incontournable ! Lançons une plateforme d'alerte sur tous les sujets environnementaux qui empoisonnent la vie de chacun d'entre nous et soyons unis sur les consultations publiques ! Luttons contre cette vision récréative de la nature que l'on veut nous imposer !

Non ! La nature n'est pas à tout le monde ! Elle ne se transformera pas non plus en une zone de méditation où chacun pourrait venir s'y recueillir !

Faisons preuve d'intelligence collective et inspirons-nous de ce proverbe africain

« Seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin » !

Vive la ruralité, vive la chasse ! »

Rapport d'activités :

Le rapport d'activités est lu par le 1^{er} Vice-Président, Mickaël LETHENET :

« En préambule, je tiens à vous informer que ce rapport d'activités traite principalement des faits marquants de l'année 2023 ou de la saison 2023/2024, et que la liste n'est pas exhaustive. A travers ce rapport d'activités, nous allons partager avec vous quelques éléments qui ont marqué cette saison. Je vous rappelle que notre revue « La Chasse en Saône et Loire » envoyée à tous les adhérents chasseurs et responsables de territoire vous informe, tous les ans et en détail, de toutes les actions de votre Fédération.

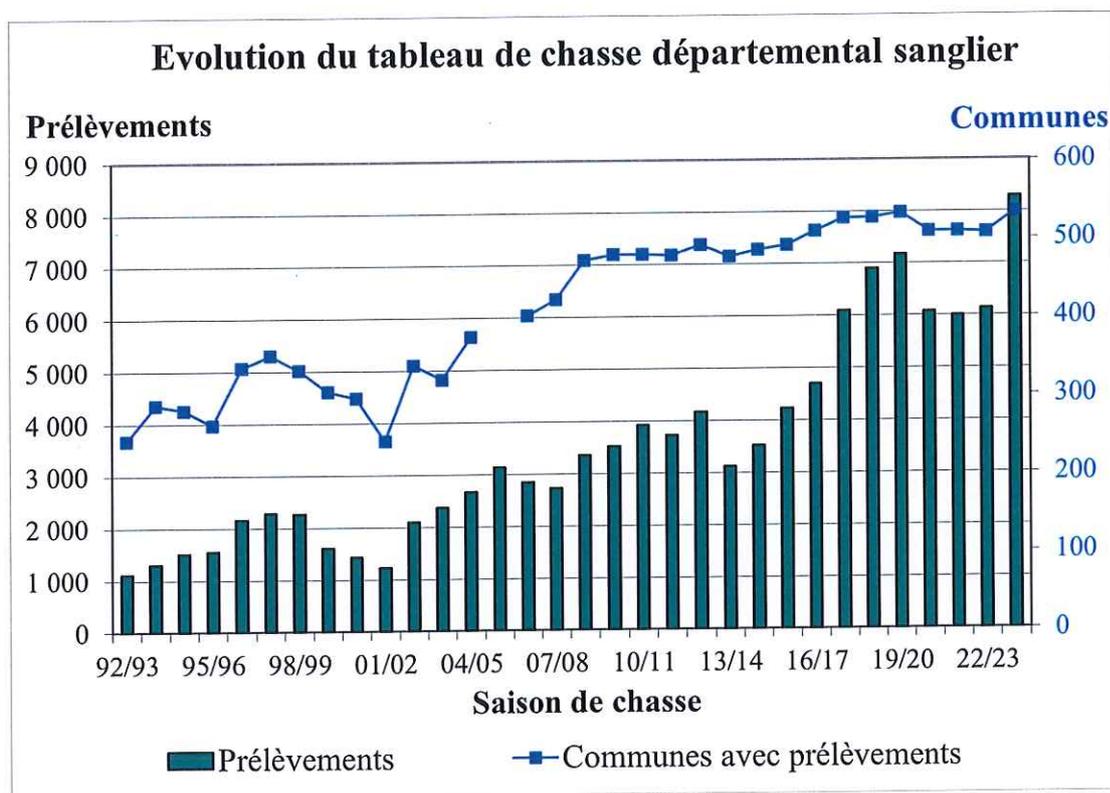
Le grand gibier

Plan de gestion sanglier

Lors de la saison 2023/2024, 11 264 dispositifs de marquage sanglier ont été attribués dont 3 310 en attributions correctives, ce qui représente une hausse d'environ 20% par rapport à la saison dernière. En termes de prélèvements, nous sommes sur une année record avec 8 247 sangliers, soit environ 35% de plus qu'à la saison dernière. Vos efforts de prélèvements nous permettent de contenir au maximum cette population de sangliers. Néanmoins, restons vigilants durant ce printemps.

38 dispositifs de marquage sanglier ont été remplacés gratuitement du fait de carcasses impropres à la consommation, 25 à la suite d'une recherche au sang et 276 suite à des sangliers prélevés entre le 1^{er} juin et l'ouverture générale (mesure reconduite par ailleurs pour cette année).

Cette fois encore, votre Fédération a pris l'initiative de vous adresser des courriers afin de vous inviter à prélever là où cela s'avérait nécessaire. Nous tenons à vous remercier pour les diverses actions que vous menez tout au long de la saison de chasse dans l'objectif de réduire ces dégâts, et notamment en protégeant les cultures agricoles par la pose de clôtures électriques sur 1800 ha.



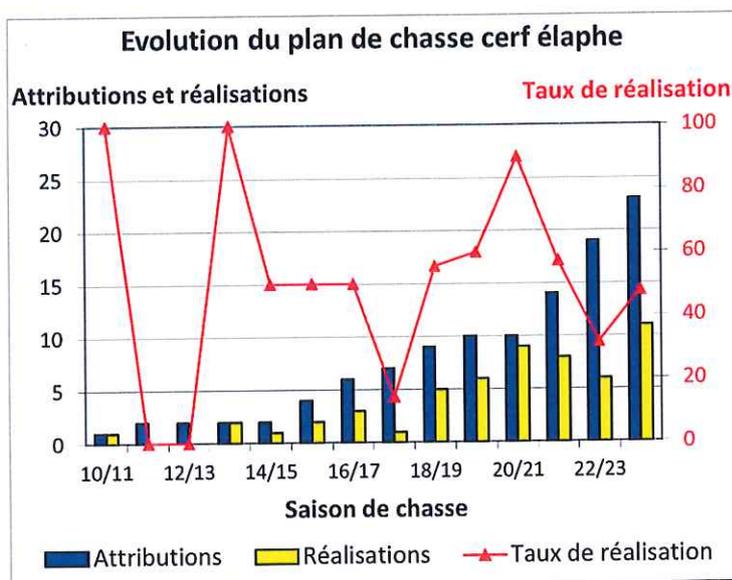
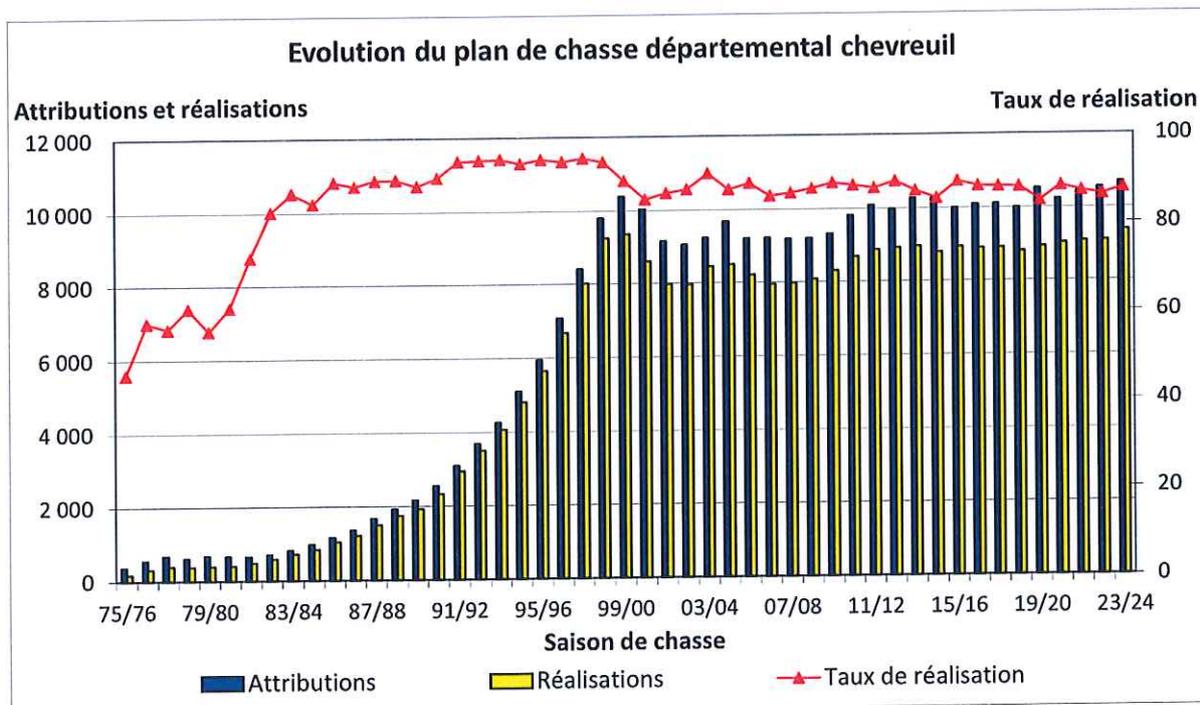
✚ Plan de chasse cervidé

10 672 dispositifs de marquage chevreuil ont été attribués pour un prélèvement de 9 370 animaux. Nous sommes sur une année record (pour mémoire 9 344 chevreuils ont été prélevés lors de la saison 1999/2000).

Nous vous avons transmis un courrier en début de saison afin d'inciter au prélèvement de la totalité de vos attributions mais également afin de réaliser, avant le 15 janvier, au moins 60% de votre plan de chasse. Ceci afin de limiter les dégâts d'abrutissement durant la période hivernale sur les plantations et les régénérations.

23 dispositifs de marquage grands cervidés ont également été attribués à 16 territoires de chasse pour 11 prélèvements (nous sommes, là aussi, sur des prélèvements records).

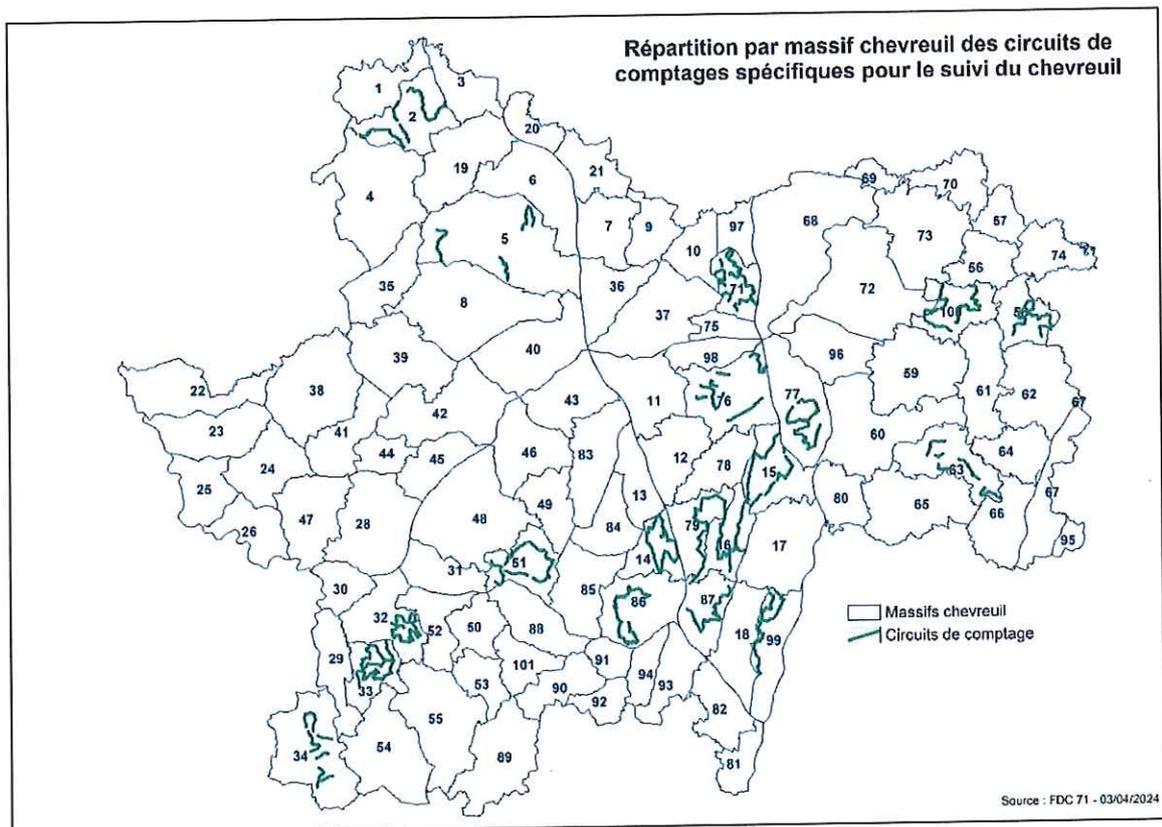
13 dispositifs de marquage chevreuil ont été remplacés à la suite de recherches au sang.



🚗 Comptage chevreuil

Pour cette saison, 21 circuits de comptage chevreuil par la méthode de l'indice kilométrique voiture (IKV) sont en cours de réalisation avec la participation de 84 bénévoles chasseurs. Ces circuits sont mis en place sur les massifs 02. 05. 14. 16. 32. 33. 34. 51. 63. 71. 76. 77. 79. 86. 87. 99. 100 et dernièrement sur les massifs 15. 20. 21. 47. 68.

Pour rappel, ces comptages consistent en quatre sorties par circuit, deux à l'aube et au crépuscule, et permettent de définir des tendances d'évolution des populations.



Dégâts de grand gibier

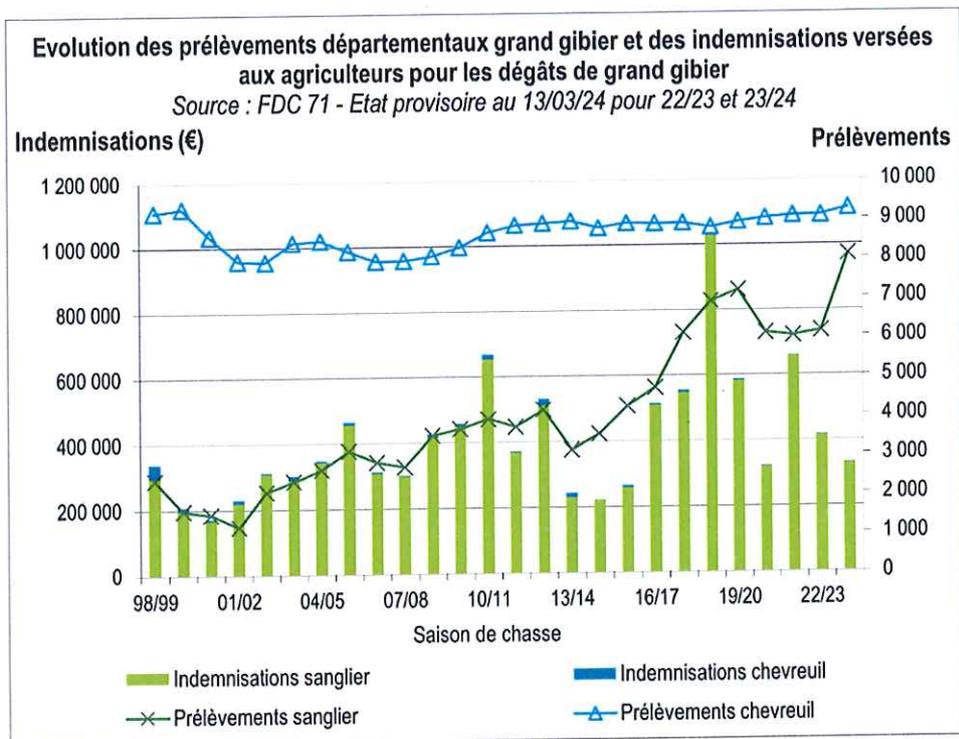
Pour la saison 2022/2023, l'indemnisation de dégâts de grands gibiers s'élève, au 29 février 2024, à 450 000€ pour 429 dossiers indemnisés sur 492 ouverts.

Comparativement à la saison 2021/2022, cela représente 27% de dossiers en moins, soit une baisse d'environ 200 000€ d'indemnisation.

La répartition des dégâts sur le département reste toutefois irrégulière, notamment en fonction du milieu, des pratiques agricoles et de l'état des populations.

Dans le cadre du plan de résilience gouvernemental, l'état français a aidé financièrement les Fédérations des chasseurs en prenant en charge le surcoût entre les barèmes de pertes de récoltes 2021 et ceux de 2022. Pour votre fédération, cette enveloppe représente 163 000€, répartis comme suivant : 88 000€ sur la saison 2021/2022 et 75 000€ sur la saison 2022/2023.

Cette enveloppe réduit directement les coûts imputés aux chasseurs en matière d'indemnisation des dégâts agricoles.



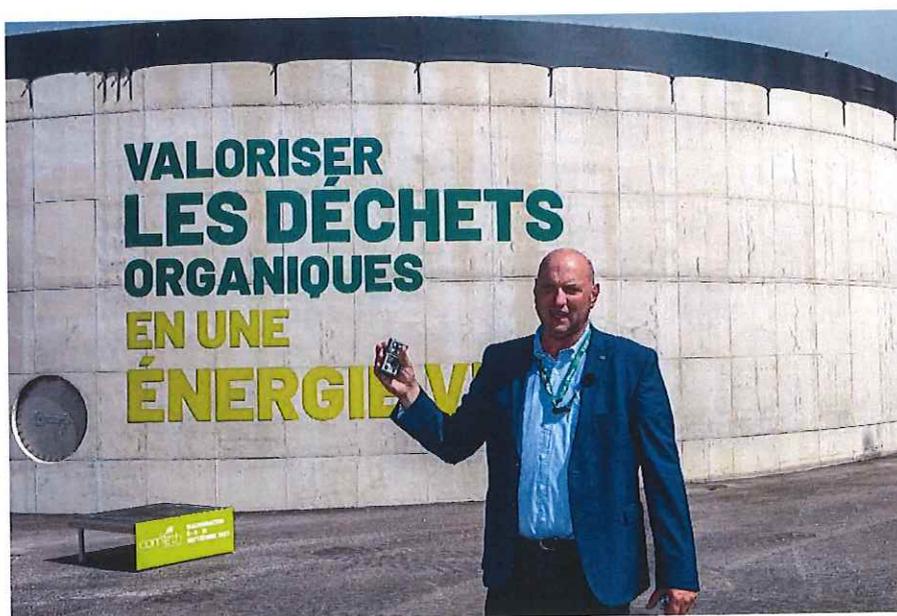
Collecte des déchets de chasse

Fin 2023, sous l'impulsion de notre Administrateur Justin BOILLOT et du Président de la Société de chasse de LAYS SUR LE DOUBS, Romain POISOT, un test de collecte de déchets de chasse a été lancé sur l'unité de gestion 08.

Ayant été en relation avec la SAS COMETH d'Allériot de M. Edouard LELEDY, la Fédération a réfléchi à un partenariat pour collecter les déchets de chasse. Cette société transforme les biodéchets organiques en gaz.

Le test concluant de cette saison sur l'UG 08 nous a permis de concrétiser et de vous proposer ce nouveau service dès 2024.

Nous vous présenterons plus en détail ce projet tout à l'heure.



Le petit gibier

Plan de gestion lièvre

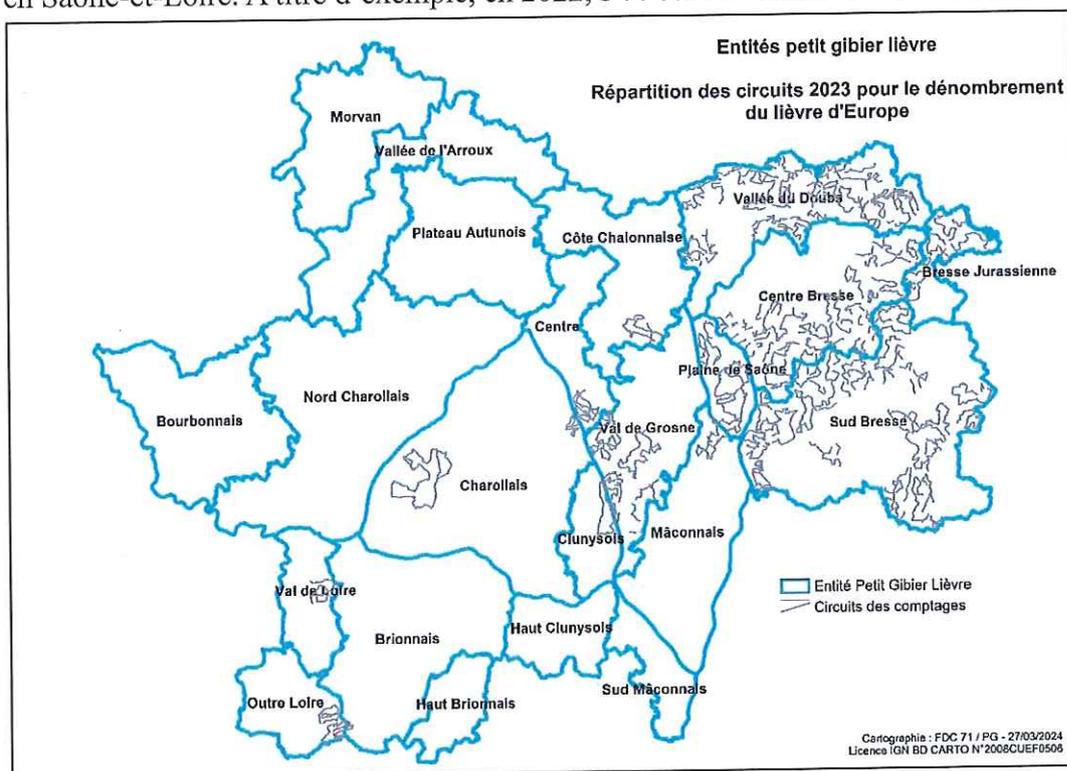
Au printemps 2023, les entités petit gibier ont renouvelé leur méthode de gestion concernant l'espèce Lièvre. Ainsi, concernant l'EPG 22 (Bresse Jurassienne), la chasse du Lièvre d'Europe est autorisée uniquement le dimanche. Pour les EPG 13 (Clunysois), 15 (Vallée du Doubs) et 20 (Centre Bresse), la chasse du Lièvre d'Europe est réservée aux détenteurs de droits de chasse bénéficiant d'un plan de gestion attribuant un nombre maximal d'animaux à prélever.

Pour toutes les autres EPG, la chasse du lièvre est permise tous les jours.

Je rappelle que les prélèvements doivent être déclarés via votre espace adhérent au plus tard le 15 décembre de chaque année.

Cette gestion est couplée sur certains secteurs, avec différents suivis de l'espèce comme les comptages nocturnes de type IK (Indice Kilométrique) : 54 circuits sont réalisés en Saône et Loire par 288 bénévoles chasseurs. D'autres suivis comme les EPP (Echantillonnage par point par projecteur) sont réalisés par les techniciens accompagnés d'une dizaine de bénévoles.

L'analyse des cristallins de lièvre permet de connaître l'âge-ratio ainsi que le taux de succès de la reproduction. Vous êtes de plus en plus nombreux à participer à cette collecte de cristallins en Saône-et-Loire. A titre d'exemple, en 2022, 344 échantillons ont été collectés.



Le blaireau européen

Il s'agit d'un dossier hautement sensible. Votre Fédération a dû redoubler d'efforts pour conserver en 2023 une période complémentaire de vénerie sous terre du Blaireau, à nouveau attaquée par les associations de protection de l'environnement que sont ONE VOICE et l'AOMSL (Association ornithologique et mammalogique de Saône et Loire).

Toutes deux ont utilisé tous les moyens juridiques, fondés ou non ; toutes les données biologiques de l'espèce, fondées ou non, pour tenter d'annuler cette période complémentaire. Nous avons à nouveau fait intervenir l'Avocat National Maître LAGIER pour défendre ces deux requêtes auprès du Préfet. Ces deux associations ont été déboutées par le tribunal administratif de Dijon, qui a fait une application stricte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 26 juillet 2023. Si ces décisions étaient belles et bien une victoire, nous avons conscience que nous avons néanmoins, pour l'instant, perdu un mois de période complémentaire (ouverture au 15 juin au lieu du 15 mai) et qu'il est primordial et capital de transmettre toutes vos données de prélèvements et ainsi participer efficacement au suivi des terriers de blaireau, mis en place par le Pôle technique territorial de la Fédération. Sans ces données, nous ne pourrions tenir et nous pourrions perdre cette période complémentaire de Vénerie sous terre.

Migrateurs terrestres et oiseaux d'eau

Nous avons continué nos différents suivis des migrateurs terrestres et des oiseaux d'eau. Le suivi des anatidés nicheurs, sur 51 étangs de Bresse sur 30 communes, a été réalisé par un service civique entre le 15 avril et le 30 juillet. A titre d'information, il s'agit de la deuxième année où nous observons des oies cendrées nicheuses dans le département.

Le suivi des oiseaux d'eau hivernants s'est déroulé sur 11 sites.

L'enquête nidification alaudidés, colombidés et turdidés a été mise en place sur 12 circuits en Saône et Loire.

Un suivi de toutes les espèces migratrices est mis en place sur la commune de Rully, sur 12 matinées. Ce fut l'occasion, sur une matinée, de dénombrer plus de 70 000 pigeons ramiers.

Concernant la Bécasse des bois, 2 suivis sont mis en place. Le suivi croûle et le suivi des oiseaux hivernants consistant aux baguages des bécasses et qui a permis de baguer 24 bécasses pour 85 contacts lors de 13 sorties.

Espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

La Saône-et-Loire s'est démarquée par une liste à nouveau conséquente d'espèces classées dans le groupe 2 des ESOD : 7 espèces classées sur 10.

Ce travail conséquent, réalisé pour argumenter le classement de chaque espèce, a été salué au niveau national. Cela n'a pas empêché le dépôt de plusieurs recours nationaux contre cet arrêté, par ONE VOICE, l'ASPAS, la LPO et l'Association franco-belge de protection de la nature.

En Saône et Loire, le classement de la Martre des pins, du Renard roux et de la Pie bavarde est remis en cause. Soyez assurés que votre Fédération a déjà mandaté Maître SPINOSI (avocat national) pour défendre ce classement.

Concernant le Ragondin (ESOD Groupe 1), nous continuons de rencontrer les Communautés de Communes, d'Agglomérations ou encore les Syndicats mixtes en vue d'une adhésion au plan de lutte départemental ragondin.

A ce jour, la Communauté de Commune Marcigny vient de signer une convention avec la Fédération, portant à 12 le nombre de conventions dans le département.

Trois Communautés de Communes ont décidé de ne pas signer la convention : la Communauté de Communes Bresse Revermont, la Communauté de Communes Sud Chalonnais, la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois.

5 463 ragondins ont été capturés sur la saison 2022/2023. Sans l'aide financière du Département de Saône-et-Loire et les signataires des 12 conventions, ce projet de lutte contre les ragondins n'aurait pas vu le jour, aussi nous remercions chacun. Il convient également de remercier le Groupement de Défense Sanitaire ainsi que la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique pour leur participation financière.

Le plan de lutte contre la Corneille Noire et le Corbeau Freux, mis en place avec et sur la Communauté de Communes TERRES de BRESSE est toujours opérationnel depuis 2021. Cette année, 1 217 corvidés ont été prélevés et ont fait l'objet d'une indemnisation à hauteur de 1€ la capture, financée par la Coopérative Bourgogne du Sud (pour 2/3) et la Minoterie Gay (1/3). L'animation de ce dossier est quant à elle financée par la Communauté de Commune Terre de Bresse. Nous tenons à vivement remercier ces trois partenaires.

Surveillance sanitaire

En 2023, dans le cadre du Réseau SAGIR (Réseau national de surveillance sanitaire de la faune sauvage), les personnels de la Fédération ainsi que les inspecteurs de l'environnement de l'OFB se sont déplacés sur 26 événements (déplacements permettant de recueillir 1 ou plusieurs animaux d'une même espèce) dont 16 gérés par la FDC, 9 par le SD et 1 par la DDPP. Les animaux sont acheminés au laboratoire d'analyse AGRIVALYS.

14 événements étaient liés au contexte IAHP en 2023 avec des cas positifs en début d'année (Marcigny, Montceau-les-Mines et Torcy). Des cygnes tuberculés, canards colverts, grèbes huppés, mouettes rieuses, sarcelles d'hiver et foulques ont été analysés.

L'activité liée à la présence de la grippe aviaire a été beaucoup plus calme cet hiver 2023/2024. La Fédération communique sur l'évolution du niveau de risques et sur les mesures de biosécurité en lien avec les foyers d'IAHP.

Concernant les autres espèces, des chevreuils, des lièvres, des lapins de garenne et des renards roux principalement ont été collectés. Nous notons 3 lièvres positifs à EBHS et du botulisme sur un étang.

Les recherches de trichines sont effectuées régulièrement. Pour la saison 2022/2023, 115 échantillons de sanglier ont été analysés ; 148 pour la saison 2023/2024.

Habitats et environnement

Concernant les actions menées en faveur des habitats du gibier, 2023 peut être considérée comme une année sans précédent puisque :

Nous avons planté, en compagnie de notre prestataire « les pépinière NAUDET », près de 35 000 arbres et arbustes cet hiver sur une vingtaine d'exploitations agricoles, soit près de 20 km de haies nouvelles dans le département.

Par ailleurs, plus de 100 kg de fruits des plantes des haies ont été récoltés et adressés à 8 pépinières. Les graines extraites permettront de produire plusieurs dizaines de milliers de plants destinés à replanter des haies dans les années à venir.

Les exploitants agricoles adhérents aux Coopératives Bourgogne du Sud, Minoterie GAY et Bresse Maconnais ont implanté plus de 3 400 ha d'intercultures favorables à la faune sauvage en créant ainsi des refuges et des ressources alimentaires pour l'automne et l'hiver.

Nous avons aussi participé à rétablir des continuités écologiques permettant au gibier de se déplacer à l'intérieur des territoires. Quatre ouvrages de franchissement du canal du centre à Palinges ont été réalisés pour limiter les noyades de plusieurs espèces, et en particulier celles, nombreuses, des chevreuils. Cela a été possible grâce au partenariat établi avec VNF, le Conseil départemental, le Conseil régional ainsi que notre Fédération nationale et l'OFB, partenaires du projet. Des réflecteurs ont notamment été installés à Ouroux par le Conseil départemental afin de limiter les collisions sur un tronçon de route particulièrement accidentogène.

Nous avons également accompagné la société d'autoroute APRR dans la construction de 2 ouvrages de franchissements dédiés à la faune sur l'autoroute A6 à Boyer et Demigny, et d'autres travaux sont d'ores et déjà prévus cette année 2024.

Enfin, le pôle Habitat et Environnement a instruit 7 dossiers, menés par notre Fédération, et grâce à l'écocontribution pour un montant de près de 155 000 €.



Formation

Dans le cadre de ses missions, la Fédération propose 13 formations à ses adhérents. En 2023, vous étiez 1 162 chasseurs convoqués à une formation délivrée par la Fédération. Ce chiffre comprend notamment les candidats à la formation de remise à niveau décennale obligatoire, que 765 chasseurs ont suivi en présentiel. Cette formation a été suivie par un total de 3 000 chasseurs, il nous reste ainsi plus de 7 500 chasseurs à former d'ici le 5 octobre 2030. Une nouvelle formation est proposée aux adhérents : « Connaissance des cervidés et des pratiques de chasse individuelle. »

Pour terminer, nous demandons aux responsables de territoire de diffuser à l'ensemble de leurs chasseurs notre catalogue de formation. En effet, encore trop peu de chasseurs en connaissent l'existence.

Le permis de chasser représente 7 jours de formation théorique, 22 jours de formation pratique et 31 jours d'examen. 257 personnes se sont inscrites pour 216 reçues en 2023 (pour information en 2022, nous avons 234 personnes inscrites pour 206 reçues) soit une hausse du nombre d'inscriptions de 10%.

En 5 ans, nous avons augmenté le nombre d'inscriptions pour le permis de chasser de 35%.

La formation pour la chasse accompagnée s'est déroulée sur 6 sessions et a accueilli 43 candidats, 68 parrains.



Communication

La communication de la Fédération se développe d'année en année. Nous avons recruté une chargée de communication, Kathleen VIRON, qui a pris ses fonctions dernièrement.

Votre Fédération communique régulièrement auprès de ses adhérents chasseurs et responsables de territoire par le biais des newsletters.

En 2023, nous avons changé notre site internet devenu obsolète. Nous l'avons voulu plus attrayant et à la portée de tous. En effet, des raccourcis bien identifiés, tels que « Espace Adhérent », « Valider son permis », « S'inscrire au permis », « Formation décennale sécurité » et « Démarches en lignes », permettent à toutes et à tous d'accéder simplement à leurs recherches.

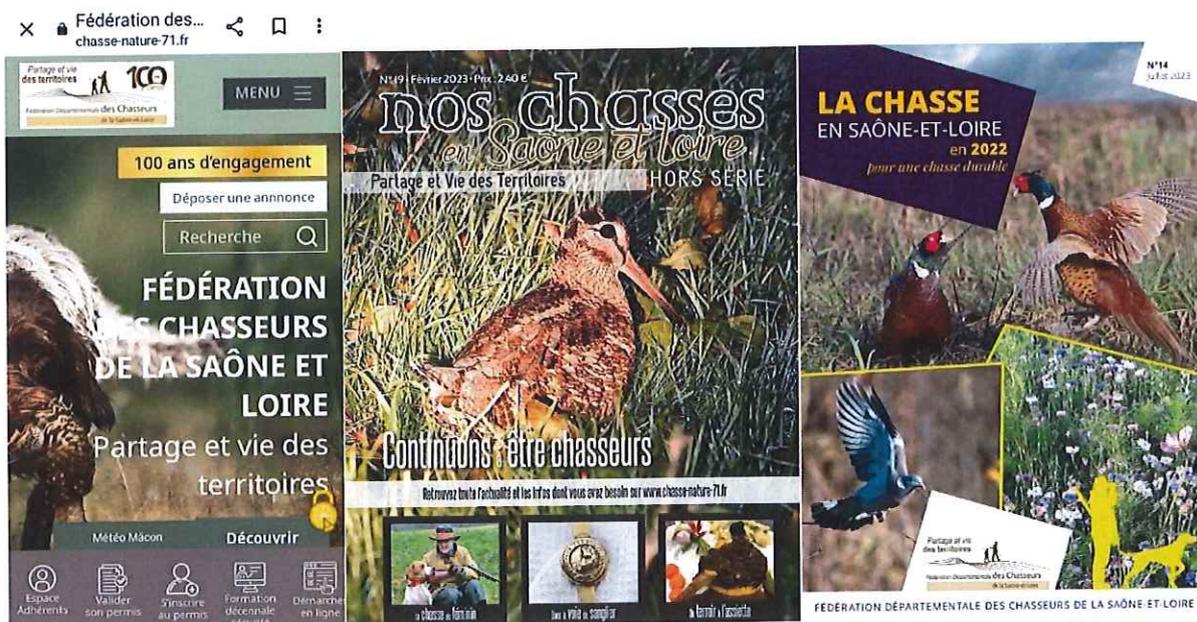
Pour la prochaine saison, la validation en ligne du permis de chasser fait peau neuve et un nouvel outil développé par la Fédération Nationale des Chasseurs voit le jour. Il vous sera demandé de créer un compte chasseur afin de valider en ligne si vous le souhaitez. Rien de plus simple puisqu'un tuto sera mis à votre disposition, nous le diffuserons à la fin de l'Assemblée Générale et nous communiquerons très prochainement auprès de tous les chasseurs de Saône et Loire à ce sujet.

Le journal « Nos chasses en Saône et Loire » est désormais passé de 2 à 1 parution. Le traditionnel tableau des périodes et conditions de chasse en Saône-et-Loire, fourni habituellement avec le journal « Nos Chasses », est dorénavant joint à notre revue « La Chasse en Saône et Loire » au mois d'août.

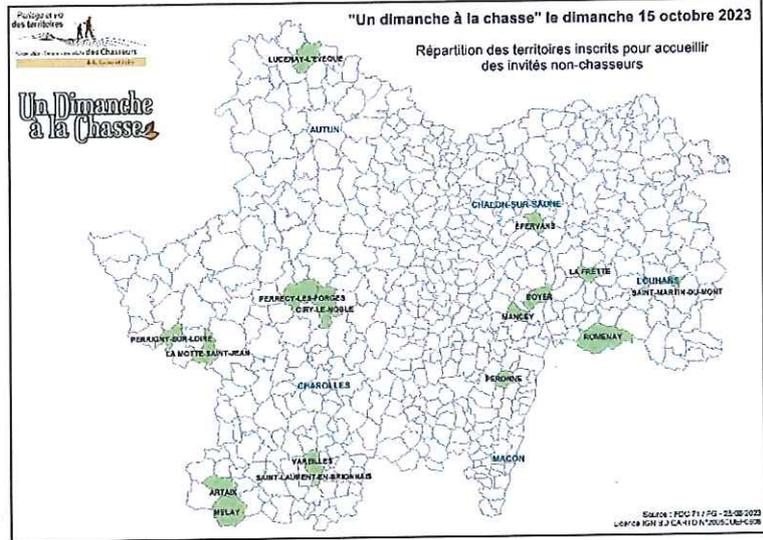
Concernant les manifestations, l'opération « J'aime la Nature propre » fut un réel succès en 2023 puisque 584 bénévoles ont retiré 74.5m³ de déchets de la nature sur 18 sites.

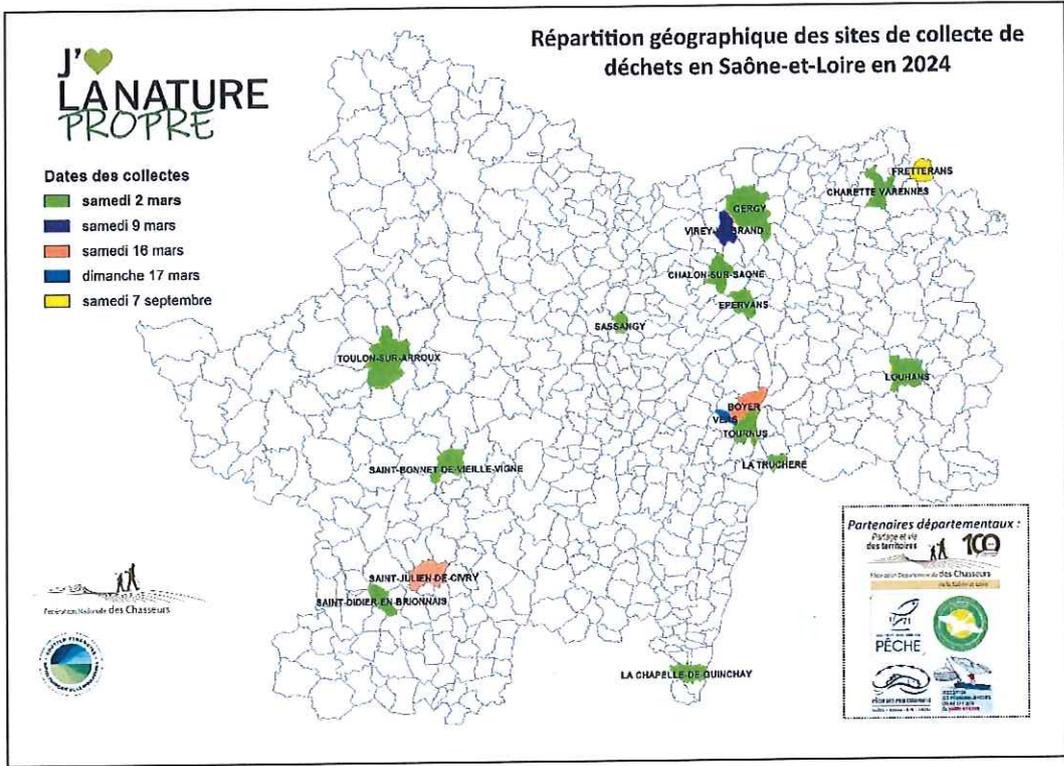
Le partenariat chasseurs/pêcheurs a été renouvelé en 2024, il vient d'avoir lieu. Ce partenariat est un réel succès et nous en profitons pour remercier les AAPPMA et les associations de chasse locales, la Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique, les associations de pêcheurs amateurs aux engins et filets et de pêcheurs professionnels en eau douce et enfin l'Association départementale des chasseurs du gibier d'eau. « J'aime la nature propre » est soutenue par la FNC et l'OFB dans le cadre du fond biodiversité. Une campagne médiatique nationale a d'ailleurs valorisé cette opération.

Une autre manifestation importante en 2023 fut la Grande fête Chasse et Campagne du 6 août 2023. La Fédération, entourée des associations de chasse spécialisée, a participé à cette fête et ce fut l'occasion de rencontrer sur le stand de notre Fédération bon nombre de chasseurs. Un livret-jeux a été mis en place pour les plus jeunes venus en famille et a rencontré un vif succès. L'opération « Un Dimanche à la Chasse » en octobre 2023 a réuni 71 non-chasseurs sur 13 territoires de chasse. Les non-chasseurs sont totalement satisfaits de cette demi-journée et changent globalement d'opinion sur la chasse. N'hésitez pas à participer à l'opération 2024 en tant que territoires de chasse accueillant des non-chasseurs.



Un Dimanche à la Chasse





Quelques chiffres

Pour conclure, voici quelques chiffres représentatifs de notre Fédération pour cette saison 2023/2024.

10 810 validations du permis de chasser (158 validations de moins que 2022/2023) réparties entre 6 114 validations nationales et 4 696 validations départementales

6 422 chasseurs valident par internet et 5 197 impriment la validation chez eux (e-validation)

207 nouveaux chasseurs cette année

7 703 assurances RC chasse délivrées

2 593 carnets bécasse papier délivrés

1 501 comptes CHASSADAPT

1 457 Territoires privés

472 Sociétés de chasse communale

348 contrats de service

Voilà, vous l'aurez compris à travers ce rapport d'activité, les actions de votre Fédération se veulent toujours plus riches et nombreuses, et cela, depuis 100 ans.

Je vous remercie. »

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 1er AVRIL 2023

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er avril 2023 a été mis à disposition sur notre site internet le 13 juillet 2023.

Le procès-verbal a été soumis à approbation dans les résolutions ci-après.

LES COMPTES AU 30 JUIN 2023

La Présidente donne la parole à Monsieur Thierry ANDRE, Expert-Comptable, pour présenter les comptes de la Fédération pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, au moyen d'un diaporama qui permet la comparaison avec l'exercice précédent (voir annexe).

Les comptes ont été soumis à approbation dans les résolutions ci-après.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Philippe BONNIN certifie qu'à l'issue des vérifications et analyses opérées, les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de l'exercice.

Concernant les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes informe l'Assemblée Générale qu'aucune convention à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale ne lui a été communiquée (voir annexe).

PRESENTATION DES COTISATIONS, DISPOSITIFS DE MARQUAGE ET PARTICIPATION TERRITORIALE

Le Trésorier, Gérard GUYOT, présente le prix des différentes cotisations et dispositifs de marquage. Il présente aussi la participation territoriale retenue par le Conseil d'Administration pour la saison 2024, au titre des indemnisations de dégâts de la saison 2022/2023 (voir annexe).

LE BUDGET PREVISIONNEL 2024/2025

Au moyen d'un diaporama (voir annexe), Monsieur Thierry ANDRE, Expert-Comptable, présente le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025 tel qu'il a été préparé par la Commission Financière de la Fédération et adopté par le Conseil d'Administration du 12 mars 2024 en sa présence. Le budget prévisionnel a été soumis à approbation dans les résolutions ci-après.

LES RESOLUTIONS

- ✓ **1^{ère} Résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er avril 2023**

L'Assemblée Générale approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 1er avril 2023 à l'unanimité.

✓ **2^{ème} Résolution : Les Comptes au 30 Juin 2023**

Après avoir entendu le rapport de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023.

✓ **3^{ème} Résolution : Quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice 2022/2023**

L'Assemblée Générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice 2022/2023.

✓ **4^{ème} Résolution : Affectation du résultat de l'exercice au compte report à nouveau du bilan**

Après avoir entendu le rapport de l'Expert-Comptable et du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2023, s'élevant à 344 692,45 € au compte report à nouveau du bilan.

✓ **5^{ème} Résolution : Approbation du budget prévisionnel 2024/2025**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation des différentes adhésions, cotisations et participation territoriale réalisée par le Trésorier adjoint et la présentation du budget prévisionnel 2024/2025 réalisée par l'Expert-Comptable approuve les différentes cotisations statutaires et donc le budget prévisionnel 2024/2025.

PROPOSITIONS OUVERTURES / FERMETURES ET CONDITIONS SPECIFIQUES DE CHASSE POUR LA SAISON 2024/2025

La Présidente présente les propositions de dates d'ouverture, fermeture et conditions spécifiques de chasse pour la saison 2024/2025.

Lors de sa séance du 12 mars 2024, le Conseil d'Administration a défini les dates et les conditions spécifiques de chasse pour la prochaine saison.

L'ouverture générale est proposée le 3^{ème} dimanche de septembre soit le 15 septembre 2024.

La fermeture générale est proposée le vendredi 28 février 2025 au soir.

Pour le sanglier :

Du 1^{er} juin au 31 juillet 2024, le sanglier ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.

Du 1^{er} août 2024 jusqu'au 31 mars 2025, le sanglier peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût.

Le Conseil d'Administration a souhaité que tous les dispositifs de marquage sanglier utilisés entre le 1^{er} Juin et le 14 Septembre et déclarés maximum deux jours après le 14 Septembre soient remplacés automatiquement gratuitement par la Fédération.

Et enfin, une nouvelle période de chasse s'offre aux chasseurs et sera proposée à Monsieur le Préfet prochainement.

Du 1er avril au 31 mai 2025, la chasse à tir du sanglier à l'approche ou à l'affût sera possible pour la protection des semis après avoir bénéficié d'une autorisation individuelle préfectorale délivrée au détenteur du droit de chasse uniquement.

Cette possible extension de la chasse au sanglier offre l'occasion de réaliser un point sur les accords nationaux signés entre l'Etat, la Fédération Nationale des Chasseurs et le monde agricole.

Ces accords donnent comme objectif national la réduction des surfaces agricoles détruites par le grand gibier d'au moins 20% voire 30% à fin 2025.

En compensation, l'Etat s'est engagé à verser aux Fédérations des chasseurs en 2023, 2024, et 2025 une attribution financière pour engager une réforme structurelle du système d'indemnisation des dégâts de grands gibiers. Ces accords sont encadrés par divers textes réglementaires qui donnent lieu à de nouvelles mesures possibles permettant de réduire les surfaces agricoles détruites.

Le Conseil d'Administration proposera prochainement deux mesures à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage et cela en application pour la saison prochaine.

La première mesure concerne la possibilité d'étendre la période de chasse en avril et en mai uniquement pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, voire en battue à titre exceptionnel après avoir bénéficié d'une autorisation préfectorale. Le Conseil d'administration ne proposera pas la possibilité d'obtenir une autorisation préfectorale pour les battues.

La deuxième mesure qui en fait est imposée par le législateur sera la déclaration obligatoire de l'agrainage. Tout territoire qui souhaitera agrainer les sangliers devra, avant la saison de chasse, déclarer la localisation de l'agrainage, désigner 2 jours fixes d'agrainage et respecter une quantité maximale à distribuer ne pouvant dépasser 50kg/100ha boisés par semaine. Dorénavant, l'agrainage sera suspendu entre le 15 février et le 31 mars de par la loi. Ayant la possibilité de proposer une autre période, votre Fédération proposera la suspension entre le 15 février et le 15 mars.

La Fédération informera prochainement de la méthode de déclaration qui se fera de manière dématérialisée avant le début de la saison 2024/2025.

Le Conseil d'Administration proposera également de réduire la notion de distance pour l'agrainage inscrite à 300m actuellement dans le schéma départemental à 100m des prairies, cultures et des emprises routières.

Pour le chevreuil et le daim :

Du 1^{er} juin au 14 septembre 2024, le chevreuil et le daim ne peuvent être chassés qu'à l'approche ou l'affût, sans chien.

Du 15 septembre 2024 au 28 février 2025, le chevreuil et le daim peuvent être chassés en battue, à l'approche ou à l'affût.

Pour le cerf :

Du 1^{er} septembre au 14 septembre 2024, le cerf ne peut être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien.

Du 15 septembre 2024 au 28 février 2025, le cerf peut être chassé en battue, à l'approche ou à l'affût.

Pour rappel, tous les prélèvements doivent être déclarés auprès des services de l'Office Français de la Biodiversité ou de la permanence téléphonique de la police de la chasse.

Pour rappel également, l'attribution d'un dispositif de marquage adulte mâle coiffé donne la possibilité de prélever un daguet ou un faon et l'attribution d'un dispositif de marquage biche ou daguet donne la possibilité de prélever un faon.

Pour le chamois :

Suite à une présence ponctuelle de cet animal sur certains territoires, nous proposerons une ouverture au 1^{er} septembre 2024 jusqu'au 28 février 2025. Le chamois ne pourra être chassé qu'à l'approche ou à l'affût, sans chien pour les bénéficiaires d'un plan de chasse individuel. Tout prélèvement devra être signalé soit auprès de la permanence téléphonique de l'OFB soit auprès de la permanence téléphonique police de la chasse de la Fédération.

Pour le lièvre :

Nous proposons l'ouverture au 15 septembre et la fermeture au 1^{er} décembre 2024 avec obligation de déclarer tous les prélèvements avant le 15 décembre 2024.

Pour les EPG en cadre général :

La chasse du lièvre d'Europe est permise tous les jours.

Pour les EPG en mesure complémentaire de niveau 1 :

Au sein de l'EPG 22 (Bresse Jurassienne), la chasse du lièvre d'Europe est autorisée uniquement le dimanche.

Pour les EPG en mesure complémentaire de niveau 3 :

Au sein des EPG 13 (Clunysois), 15 (Vallée du Doubs) et 20 (Centre Bresse), la chasse du lièvre d'Europe est réservée aux détenteurs de droits de chasse bénéficiant d'un plan de gestion attribuant un nombre maximal d'animaux à prélever. Tout lièvre prélevé devra être muni, avant son déplacement et son transport, d'un dispositif de marquage.

Pour la perdrix grise, rouge et le faisán :

Nous proposons l'ouverture le 15 septembre 2024 et la fermeture au 31 janvier 2025.

Nous proposerons un report de cette fermeture au 28 février 2025 pour les établissements professionnels de chasse à caractère commercial.

En ce qui concerne les autres espèces, il n'y a pas de changement.

Pour la vénerie sous terre, nous proposons l'ouverture au 15 septembre 2024 et la fermeture au 15 janvier 2025 inclus. Pour rappel, il est rendu obligatoire la déclaration des prélèvements de vénerie sous terre du renard, du ragondin et du blaireau avant le 1^{er} février 2025 à la Fédération. En effet, ces données sont essentielles pour la défense de ce mode de chasse légal.

De plus, en ce qui concerne le blaireau, comme dit précédemment dans le rapport d'activités, nous avons proposé à nouveau une période complémentaire de vénerie sous terre à partir du 15 Mai jusqu'au 14 Septembre 2024.

Néanmoins, le projet d'arrêté préfectoral prévoit cette période à compter du 15 juin. Nous attendons la parution de ce dernier.

Pour cette période, tout prélèvement doit être IMPERATIVEMENT déclaré avant le 1^{er} octobre 2024 en ligne auprès de la fédération des chasseurs

Pour terminer, la Présidente invite les chasseurs à consulter les arrêtés préfectoraux d'ouverture et fermeture de la chasse dès leurs parutions.

QUESTIONS ECRITES DES ADHERENTS

D'après l'article 11 des statuts de la Fédération, les adhérents ont la possibilité d'adresser des questions à l'Assemblée Générale. Elles doivent être adressées par au moins 50 adhérents et reçues au moins vingt jours avant l'Assemblée Générale, soit avant le 17 mars 2024.

Aucune question n'a été reçue.

LE PROJET DE COLLECTE DES DECHETS DE CHASSE EN SAÔNE-ET-LOIRE

« Le dossier technique proposé maintenant (voir annexe) est tout récent puisqu'il sera mis en place pour la saison 2024/2025.

Nul n'est autorisé à se débarrasser de ses déchets ménagers ou industriels comme bon lui semble. Avec une législation moins restrictive, l'enfouissement est le moyen le plus utilisé par les chasseurs, mais est aussi de moins en moins toléré par les promeneurs du dimanche ou encore les randonneurs.

C'est pourquoi, à la Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire, nous avons décidé de nous réconcilier avec ces autres utilisateurs de la nature en concrétisant ce projet de collecte et de transformation de nos déchets de chasse en bio gaz. »

La Présidente a donné la parole à Edouard LELEDY, Président de la société COMETH, basée à Allériot, avec qui la Fédération a mis en place un contrat de prestation de service, pour la prise en charge des biodéchets, à savoir, leur transport et leur traitement par méthanisation.

LIMITATION DES COLLISIONS ROUTIERES AVEC LA FAUNE SAUVAGE

Gaëtan BERGERON, Chargé de mission au sein de la Fédération, a présenté un dossier technique concernant la limitation des collisions routières avec la Faune Sauvage en Saône et Loire (voir annexe).

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNES CHASSEURS DU 71

Cette année, le Conseil d'Administration a souhaité laisser un temps de parole à l'Association départementale des jeunes chasseurs de Saône-et-Loire afin de valoriser son activité.

Monsieur Pierre-Louis GONDRAS, Administrateur de la Fédération et Président de l'Association départementale des jeunes chasseurs de Saône-et-Loire, prend la parole pour présenter cette Association. Cette dernière a été relancée depuis un an, avec comme objectif d'augmenter le nombre de membres (50 à ce jour). Plusieurs actions ont été mises en place, comme des journées de chasse selon différents modes de chasse, la participation à des manifestations. Le Président GONDRAS demande à l'assemblée d'intégrer des jeunes au sein de leur territoire. Cette intervention se termine en remerciant la Présidente.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

La Présidente a donné la parole aux personnalités.

✓ **André ACCARY**, Président du Conseil Départemental de Saône et Loire

« En vous accueillant à l'Espace DUHESME, je tenais à vous féliciter pour toutes les actions que vous faites tout au long de l'année »

« J'ai face à moi des gens qui aiment la nature et qui la protègent et ce sont les vrais »

« Vous êtes les yeux de notre territoire »

« Nous allons signer, entre nos deux structures, une nouvelle convention pour 2 ans avec aides financières à la clé, qui sera ciblée sur 3 axes :

✓ La sécurité routière notamment avec les collisions avec la Faune Sauvage

✓ Le bocage avec les haies agricoles

✓ La régénération naturelle assistée

Cette convention fera suite à l'accord que nous avons concernant la lutte contre les ragondins en Saône-et-Loire. »

« Le Conseil Départemental a bien compris l'intérêt de travailler avec vous. »

✓ **Louis MARGUERITTE**, Député de la 5ème circonscription de Saône et Loire

« Très heureux d'être avec vous ce matin »

« J'aime la chasse et suis chasseur moi-même »

« Vous pouvez être certain de mon engagement à vos côtés »

« La Chasse est une très belle tradition populaire »

« Chasser les idées reçues, c'est aussi en faire la promotion, l'expliquer et c'est aussi le rôle de l'élu que je suis que d'expliquer cette chasse. »

✓ **Benjamin DIRX**, Député de la 1ère circonscription de Saône-et-Loire

« Il est très important de joindre les agriculteurs aux questions de chasse »

« C'est important de se remémorer nos traditions et notre patrimoine »

« Que ce soient les chasseurs, les pêcheurs et les agriculteurs, c'est vous qui faites vivre notre écosystème »

« Nous nous devons d'expliquer ce qu'est la chasse aux nouveaux arrivants en milieu rural »

« On peut partager l'espace public mais pas l'espace privée »

« Nous avons besoin de vous, vous êtes des hommes et des femmes qui avez une passion. »

✓ **Pascal SECULA**, Président de la Fédération Régionale des Chasseurs de Bourgogne Franche-Comté

La Fédération Régionale est au service des 61 200 chasseurs de la région. Statutairement, elle a pour grandes missions la représentation des Fédérations Départementales et des chasseurs dans les instances consultatives régionales ayant attrait à la biodiversité, à l'agriculture, à la forêt et à l'aménagement du territoire, ainsi que la réalisation, la coordination d'actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que d'actions d'éducation à la nature.

Le Président SECULA présente également le dossier forêt dont il a la charge au niveau national (voir annexe).

✓ **Georges GUYONNET**, Président de la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

« Cette assemblée générale est exemplaire, bravo à tous les services »

« Je tiens à féliciter les représentants de l'OFB et leur apporter tout mon soutien pour ce qu'ils ont subi dans d'autres départements de France. »

« Il faut que l'on travaille ensemble pour lutter contre nos détracteurs »

« Nous envisageons de planter des arbustes au bord de nos rivières pour lutter contre le réchauffement climatique. »

✓ **Bernard LACOUR**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

« Je souhaite saluer et remercier deux agriculteurs chasseurs qui concourent aux bonnes relations entre nous, Guy BEAUCHAMP (Président de Cultivons nos campagnes) et Pierre DUFOUR (Elu à la Chambre d'Agriculture) »

« Volonté partagée de relancer l'association « Cultivons nos campagnes » afin de travailler sur des sujets qui nous rassemblent »

« Un autre sujet, le sanglier, je me réjouis qu'au niveau national, nous organisions cet équilibre nécessaire pour faire en sorte que la cohabitation chasseur/agriculteur se passe pour le mieux »

« Certes les chiffres des indemnités diminuent mais il reste quand même des points noirs et là aussi, je salue l'engagement de la Présidente et son Conseil d'Administration sur ce point. »

« Concernant le Loup, nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un ennemi commun »

« Il faut saluer le travail des louvetiers sur le Loup qui est important »

« Sur le sujet du Loup, il y a besoin que nous soyons unis pour être efficace. »

✓ **Christian BAJARD**, Président de la Fédération des syndicats d'exploitants agricoles

« La mobilisation des agriculteurs cet hiver avait pour but de revendiquer sur le revenu des agriculteurs et le renouvellement des générations »

« Depuis 30 ans, nous subissons des normes et un empilement administratif de plus en plus difficile à vivre dans nos exploitations »

« Nous ne pouvons pas nous laisser imposer des règles par des gens qui ne comprennent pas la ruralité ni la nature. »

« Il faut que l'on rassemble le monde de la ruralité sur un certain nombre de sujets... oui nous sommes favorables à relancer l'Association « Cultivons Nos Campagnes » »

« La ruralité est une richesse pour notre Pays, la France. »

✓ **Paul Henri MERLE**, représentant du Président du syndicat des forestiers de Saône et Loire

« Le fait de mettre la forêt sous cloche ne nous intéresse pas »

« Malgré nos divergences, nous pouvons toujours en discuter et ceci est important »

« La situation des forêts reste critique quant au niveau climatique et sanitaire »

« L'adaptation climatique est devenue une priorité pour la filière forêt /bois soutenue par l'Etat »

« Ces dernières années, les réunions de préparation de plan de chasse se déroulent avec un dialogue plus constructif »

« Dans certains secteurs à enjeux forestiers, il y a trop de chevreuils, les forestiers le rappellent régulièrement »

« Pour nous, les chasseurs se focalisent sur le sanglier au détriment du chevreuil »

« Les dégâts forestiers ne sont toujours pas indemnisés »

« Il existe des moyens pour se rapprocher de l'équilibre forêt/gibier... je pense à la chasse à l'approche et à l'affût qui est possible à partir du 1er janvier »

« Il est important que les populations de chevreuil soient régulées dès le début de saison »

« Forestiers et chasseurs sommes partenaires, mais c'est vous chasseurs qui avez la main pour agir sur les zones à forts enjeux forestiers »

« Je souhaite remercier au nom des Forestiers la Présidente et son équipe pour les échanges constructifs que nous entretenons. »

✓ **Marc LABULLE**, Vice-Président des Maires Ruraux de Saône et Loire

« La qualité du travail de votre Conseil d'Administration doit être saluée »

« Les communes rurales en Saône-et-Loire sont importantes (564 communes). Notre association regroupe plus de 360 communes. »

« Les chasseurs sont des gens soucieux de l'équilibre de la nature »

« Les maires ruraux seront toujours aux côtés des chasseurs car ils en ont bien compris l'intérêt. »

« Nous serons avec vous pour le relancement de l'association « Cultivons nos campagnes. »

Les Personnels de la Fédération

A LA TRIBUNE

La Présidente, pour terminer, appelle à la tribune et met à l'honneur l'ensemble des Personnels de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire qui œuvrent au quotidien, avec cœur et conviction, à la satisfaction de ses adhérents, à la protection de l'environnement, à la défense de la biodiversité et à la vitalité des territoires ruraux.

Elle en a profité pour faire part également de quelques changements survenus au cours de cette saison.

Aurélie MASELLI, a pris ses fonctions le 17 juillet dernier, au poste de Secrétaire administrative - en remplacement de Marion DANANCHET - après 10 ans de carrière dans le suivi administratif et sanitaire des exploitations agricoles au sein du Groupement de Défense Sanitaire. Ses missions sont multiples : accueil, suivi des cotisations des adhérents, création des sessions de formation, inscription et envoi des convocations ou encore traitement administratif des dossiers techniques.

Kathleen VIRON est, quant à elle, arrivée à la Fédération le 11 mars 2024, à la suite de la création d'un poste de Chargée de Communication. Kathleen participe à la valorisation des actions de la Fédération et de la chasse plus généralement, au moyen de différents supports de communication : animation des réseaux sociaux, prise de vues photo et vidéo, organisation et animation d'événements, etc.

Forte de 17 années d'expériences professionnelles dont 10 à son compte en tant que photographe, Kathleen souhaitait re-trouver une entreprise dynamique, aux valeurs fortes, à l'esprit d'équipe développé et se lancer un nouveau challenge professionnel en rejoignant notre grande famille.

Les Médailles de Bronze 2023 de la Fédération Départementale des Chasseurs

VACHER René – de Mercurey remise par Mickaël LETHENET

Sa passion : La chasse.

Il a pris son premier permis de chasse en 1963 à son retour de son Service Militaire en Algérie.

Il a commencé à chasser à CHEVAGNY-SUR-GUYE dans le Charollais au BOIS MENU, un régal pour la chasse au petit gibier naturel et surtout du lapin à foison. Depuis, il n'a jamais arrêté de chasser (Plus de 60 ans de permis).

DU BESSEY DE CONTENSON Ghislain – de LA TAGNIERE remise par Annie POIDEVIN

A eu 88 ans au mois de janvier et chasse depuis 80 ans.

Né au sein d'une famille de chasseurs, il a repris le flambeau, entouré de sa famille, ses amis, de gardes chasses qui se sont succédé, père et fils et de bon nombre de chasseurs du secteur.

Son souhait : que cette action demeure et permette à tous de profiter d'une nature aussi belle.

JULIEN Jean-Yves - de Artaix remise par Guy BEAUCHAMP et Peggy GAUTHIER

Est venu s'installer dans la maison familiale de Claire à Artaix, lieu-dit les Ramiers, un site exceptionnel. Depuis des générations, dans la maison des Ramiers, se trouvent des passionnés et amoureux de ce territoire.

Jean Yves est chasseur de gibier d'eau qu'il pratique avec son épouse, de petits gibiers, pêcheur

Nous remercions son engagement sur la grande action de la Fédération des Chasseurs avec les chasseurs et pêcheurs locaux J'AIME LA NATURE PROPRE.

LABELLE Louis – de Chatenoy-le-Royal remise par Jean-Paul VOISIN

Depuis l'âge de 15 ans, il a souvent accompagné son père Marius à la chasse sur la commune de SAUZET dans le département de la Drôme. Il n'a jamais manqué une seule ouverture.

En 1961, il prend son permis de chasser. Il chasse beaucoup la grive. Il a élevé beaucoup de chiens et était très bon traqueur.

Il a passé son brevet de piégeur dans les années 1998 et encore pendant la saison 2023/2024, il a bien rempli son contrat.

C'est un très bon camarade, toujours présent pour les corvées, manifestations, etc...

CHALOCHET André – de Sassenay remise par Evelyne GUILLON

Né le 14 août 1946 à Saulieu, il prit son premier permis de chasse en 1964 soit à 18 ans.

Il a commencé à chasser à Saint Germain de Modéon dans le Morvan puis il pratiqua régulièrement les grandes battues Alsaciennes avec son grand ami François C.

Il chasse aujourd'hui à Dracy le fort, Oigny et sans oublier Auxey Duresses sa terre d'adoption depuis 1981, où il fût jusqu' présent un actionnaire exemplaire, toujours présent pour donner un coup de main que ce soit en forêt ou dans la salle de découpe.

BUGAUD Serge – de Oslon remise par Mickaël LETHENET

Né le 19 mai 1934 à VERRISEY, il prit son 1^{er} permis de chasse en 1957.

Il prend une action de chasse aux gros gibiers à LESSARD LE NATIONAL en 1993.

Il est garde-particulier du 13 octobre 1997 jusqu'en 2023 pour réguler les renards et les corbeaux.

Il a été secrétaire de l'amicale des chasseurs d'OSLON de 1973 à 1983.

Toujours chasseur à ce jour.

MEREAU René – de Morlet remise par Freddy DIGOY

René MERAU dit « Riri » est né en 1928.

Il a commencé la chasse à 15 ans avec un vieux fusil, ensuite pendant la guerre il chassait avec une MAUSER. A cette époque le permis de chasse n'existait pas. C'est seulement en 1976 que le permis est devenu obligatoire.

Cette année Riri totalise 80 années de chasse et un palmarès exceptionnel.

Les récompenses aux candidats ayant eu 31/31 à l'examen du permis de chasser

La Fédération a souhaité étendre ses sincères félicitations pour leur splendide succès à l'examen du permis de chasser aux candidats ayant réussi un sans-faute, c'est-à-dire à totaliser une note de 31 sur 31 lors de l'examen du permis de chasser.

A ce titre, le Directeur a appelé à venir le rejoindre à la tribune les 21 candidats concernés.

Monsieur Tom BAILLY, seul candidat présent à l'Assemblée Générale, s'est vu remettre un lot, comprenant notamment le remboursement de sa première validation.

Résultats du Concours photos 100 ans



Le concours photos organisé par la Fédération départementale des chasseurs de la Saône-et-Loire du 30 janvier au 10 mars 2024 dans le cadre de ses 100 ans a eu un beau succès. 19 photographes amateurs se sont inscrits et ils ont présenté 70 images dans les trois catégories proposées : Faune & Flore, Scène de Chasse et Paysage.

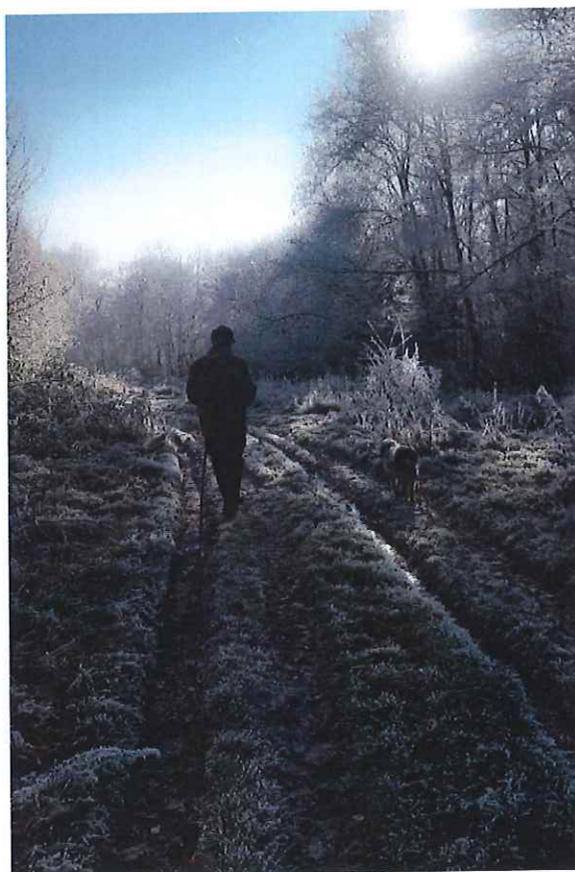
Le jury s'est réuni le 14 mars 2024.

Les gagnants sont :

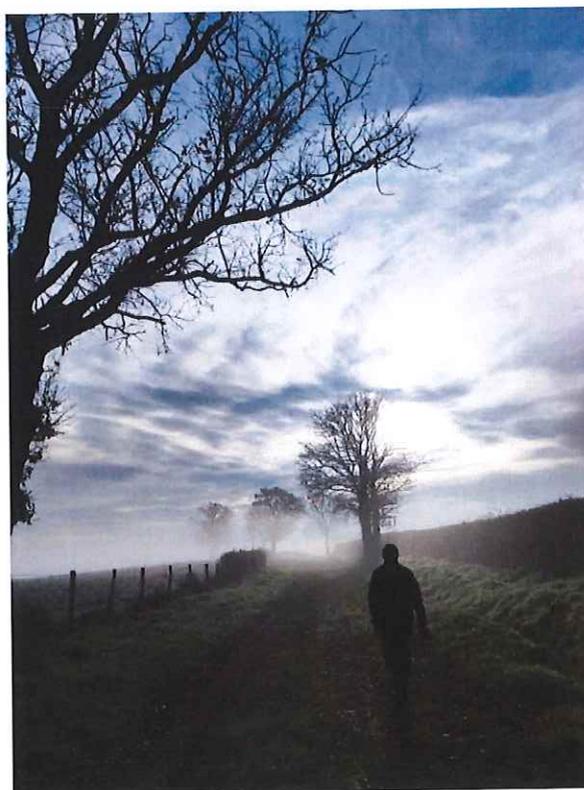
- Pour la catégorie « Faune et Flore », c'est la photo de Madame Elise DEVELAY de Curgy (22 ans) intitulée « Le temps d'un baiser » prise à Roussillon-en-Morvan.



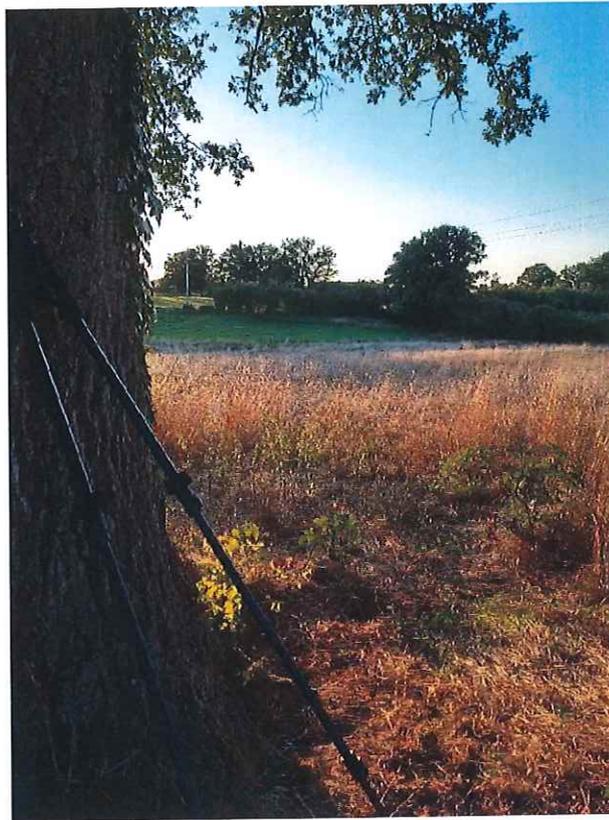
- Pour la catégorie « Scène de chasse », c'est la photo de Madame Justine DUCARUGE de Loisy (23 ans) intitulée « Recherche de la bête noire » prise à Saint-Gengoux-de-Scissé.



- Pour la catégorie « Paysage », c'est la photo de Monsieur Jean-Philippe CAMPAGNANI de Saint-Yan (63 ans) intitulée « Paysage dans la brume matinale » prise à Saint-Yan.



- Pour le prix spécial « Jeunes », c'est Monsieur Jules DELAS de Saint-Yan (12 ans) intitulée « Coucher de soleil sur affût » prise à Saint-Yan.



Les 4 gagnants des 3 catégories et du prix spécial Jeunes seront récompensés par un encadrement d'un tirage de leur photographie gagnante au format 30 x 40 (en fonction du format d'origine) et d'un chèque-cadeaux d'une valeur de 150€ remis lors de l'assemblée générale.

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

La Présidente clos l'Assemblée Générale à 12h30 :

« Je clôturerai cette Assemblée Générale en vous remerciant très chaleureusement d'avoir contribué à son bon déroulement.

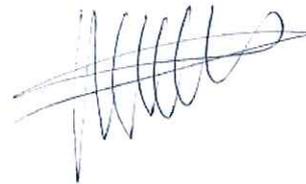
A présent, retrouvons-nous pour un moment de convivialité autour de l'apéritif déjeunatoire offert par la Fédération et au cours duquel nous sommes assurés de passer un agréable moment ».

Comme prévu, le Conseil d'Administration, la Présidente et notre avocat restent à disposition pour répondre aux questions.

Le Secrétaire Général,
Jean Paul VOISIN

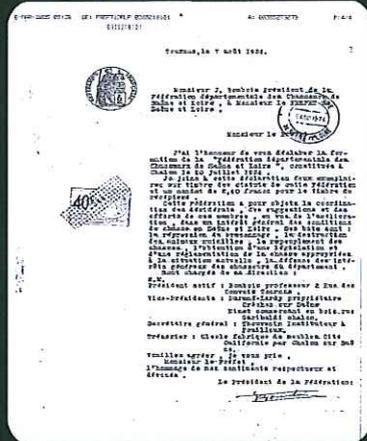


La Présidente,
Evelyne GUILLON



Les Annexes

- Le diaporama accompagnant le rapport moral
- L'exercice comptable au 30 Juin 2023
- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 2022/2023
- La présentation des adhésions, cotisations et participation territoriale
- Le budget prévisionnel 2024/2025
- Le projet de Collecte des déchets de chasse en Saône et Loire
- Le projet sur la limitation des collisions routières avec la Faune Sauvage
- Le dossier « Forêt 2024 : De l'échelon national au local en passant par la région BFC » présenté par Pascal SECULA



1924 – Quelle Année !

- 7^{èmes} Jeux Olympiques à Paris
- 1^{ers} Jeux d'Hiver à Chamonix
- 1^{er} Journal Radio diffusé depuis la Tour Eiffel
- Point zéro des routes de France



**Citius
Altius
Fortius**





CHAMONIX 1924
L'INVENTION DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER

16 DÉCEMBRE 2023
—
15 MARS 2025

MAISON DE LA MÉMOIRE ET DU PATRIMOINE JANNY COUTTET
90 RUE DES MOULINS
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

CHAMONIX 1924 ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES

haute savoie le Département
VALÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC
chamonix
COMITÉ NATIONAL DES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER
COMITÉ INTERNATIONAL DES JEUX OLYMPIQUES

COLDER Page 2
TUESDAY, OCTOBER 20, 1929 5¢ Metro Final

Wall St. panic
Los Angeles Times

Bedlam on Wall St.
The New York Times

STOCKS PLUNGE 508 POINTS, A DROP OF 22.6%;
4 MILLION VOLUME NEARLY DOUBLES RECORD

NEW YORK POST
DAILY NEWS

CRAS
Wall Street's
blackest day
rocks nation

PANIC!

**1929 –
Du crash à l'agriculture
d'aujourd'hui**



1939 – 1945 Seconde guerre mondiale







Mai 1968 Révoltes & manifestions

Même année
suppression
du droit d'affût



1
9
7
0



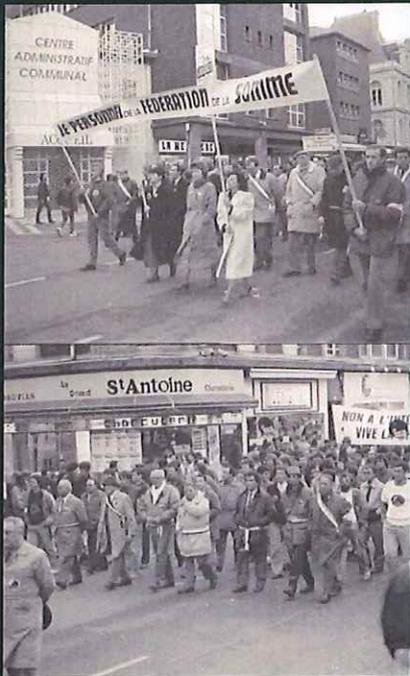
ROBERT POUJADE
**LE MINISTRE
DE L'IMPOSSIBLE**



**1973 -
Me Daillant, Président**



**1976 -
Le permis de chasser**



**1989 -
Mécontentement
Des chasseurs**

LA CHASSE EST UNE LIBERTÉ
LA CHASSE EST MENACEE
DEFENDONS - LA

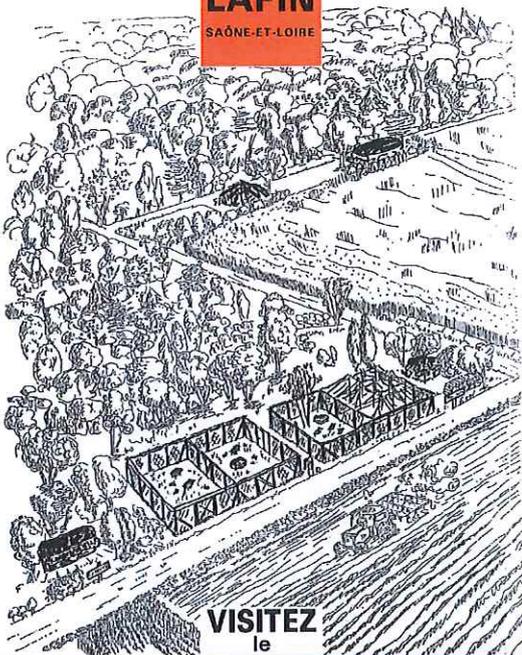
TOUS A AMIENS

SAMEDI 18 FEVRIER 1989
PLACE DE LA GARE 15H

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS
ASSOCIATION NATIONALE DES CHASSEURS DE GIBIERS D'EAU



LAPIN
SAÛNE-ET-LOIRE



VISITEZ
le

CENTRE DÉPARTEMENTAL LAPIN DE SEVREY

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SAÛNE-ET-LOIRE

1989 – 1997

Centre Départemental lapin à Sevrey



1994 – L'année du changement

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAÛNE-ET-LOIRE

Evelyne Guillon de Devrouze, première femme élue au conseil d'administration



... tout tenter pour arriver à obtenir des dates d'ouverture et de fermeture qui soient fixées une bonne fois pour toutes, de façon à ce que les arrêtés préfectoraux ne soient plus systématiquement étiqués.

Intéressée sur le sujet, Mme Guillon n'a pas eu à forcer son talent pour présenter les actions qu'elle entendait mener à l'intérieur de la Fédération en exposant les raisons de sa candidature au conseil d'administration devant les assemblées départementales des chasseurs de Saône-et-Loire.

Quel que soit le problème cynégétique rencontré par quelle que société que ce soit, s'atteler immédiatement à la tâche pour essayer de la résoudre au mieux dans les délais les plus brefs. Être à l'écoute de toutes les sociétés en contactant régulièrement les présidents. Ne se justifier la limitation de la chasse du

son reste toujours aussi importante comme les passages de ces dernières années visant de la démontrer. Et enfin, comme il y a des élections qui s'annoncent dans un temps très proche, montrer qu'on est chasseur et fier de l'être.

Un discours qui a fait mouche en montrant que Mme Guillon connaissait parfaitement son affaire et surtout qu'une femme pouvait être aussi à son aise qu'un homme pour défendre les intérêts des chasseurs et de la chasse tout entière. Tant et si bien que sa candidature a été approuvée par plus de 10 000 voix sur les 17 000 possibles, au moment du vote.

C'est ainsi que Mme Evelyne Guillon, de Devrouze, se trouve être la première femme à faire son entrée, et quelle entrée, au conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire. Une première qui méritait bien un coup de chapeau.

la Bresse du nord au sein du conseil d'administration de la Fédération pour y défendre, en venant CPNT 71, la chasse du pigeon ramier comme on la pratiquait autrefois, avec la ferme



1998 – 25000 chasseurs à Paris

2000 – Le Moulin Gandin



spécial régions... SAÔNE-ET-LOIRE spécial régions...

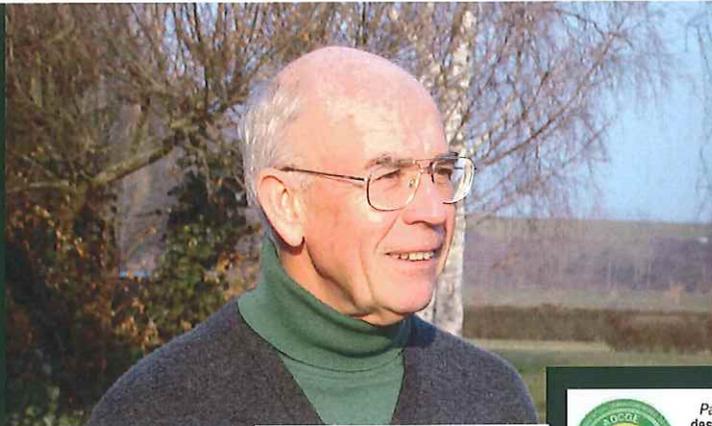
MOULIN GANDIN : DEUX TRES GRANDES JOURNÉES

LE CHASSEUR HABIT... NOUS OUI... OCCASION DE CHASSER EN PLUS

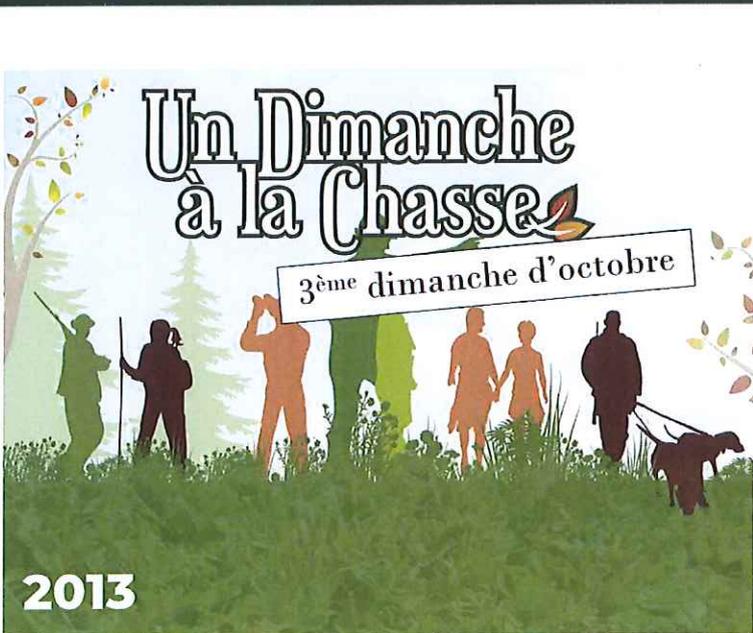
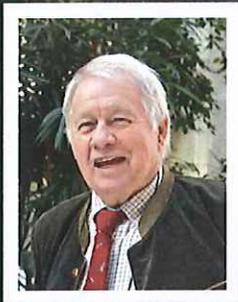
33 km CHALON-SUR-SAONE COURTHAY ROBERT 03.85.87.11.32

7916 DEMISSY

03.85.87.11.32



2001 – 2011 Entrée dans le XXI^{ème} siècle



**2016 –
Disparition des nuisibles
Apparition des ESOD**



**2016 – 2019
Elections**

**2022 -
Nouveaux administrateurs**



6 AVRIL 2024

ASSEMBLEE GENERALE

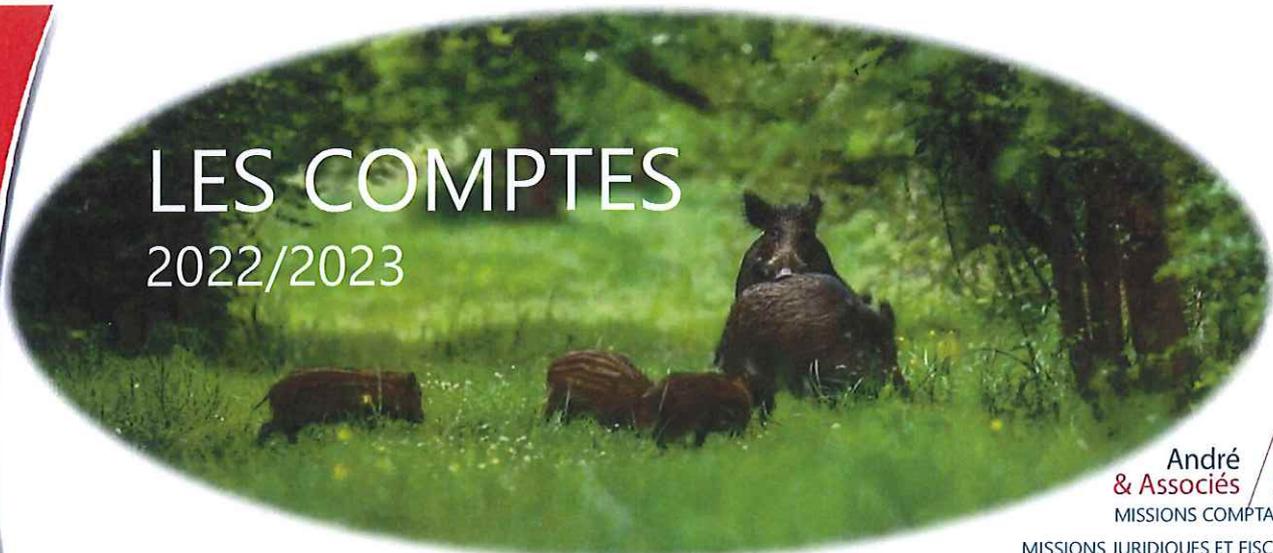
1924 - 2024 : CENT ANS D'ENGAGEMENT



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

LES COMPTES

2022/2023



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE-ET-LOIRE

Partage et vie
des territoires



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

André / 
& Associés
ANDRÉ
LE GROUPE
MISSIONS COMPTABLES

MISSIONS JURIDIQUES ET FISCALES
MISSIONS SOCIALES
EXPERTISE ET CONSEIL DE GESTION
CONSEIL EN ORGANISATION
AUDIT LÉGAL
AUDIT CONTRACTUEL
INFORMATIQUE
FORMATION

Partage et vie
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Les Comptes

Section Général

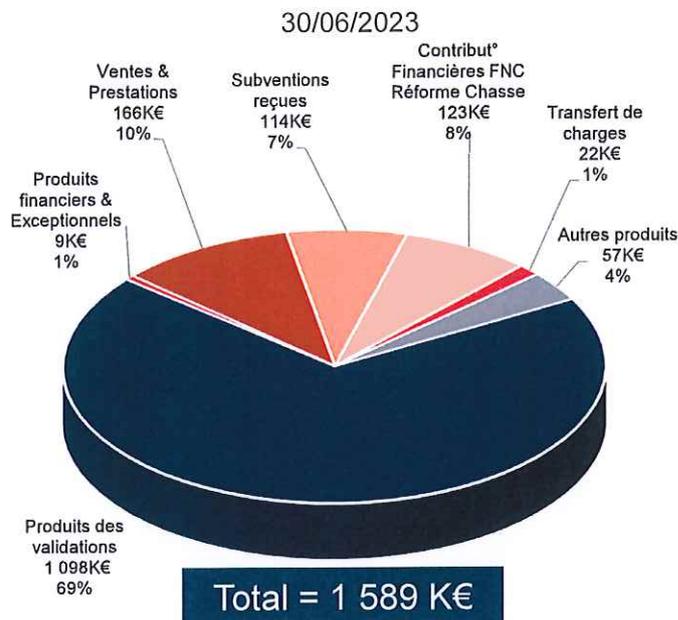
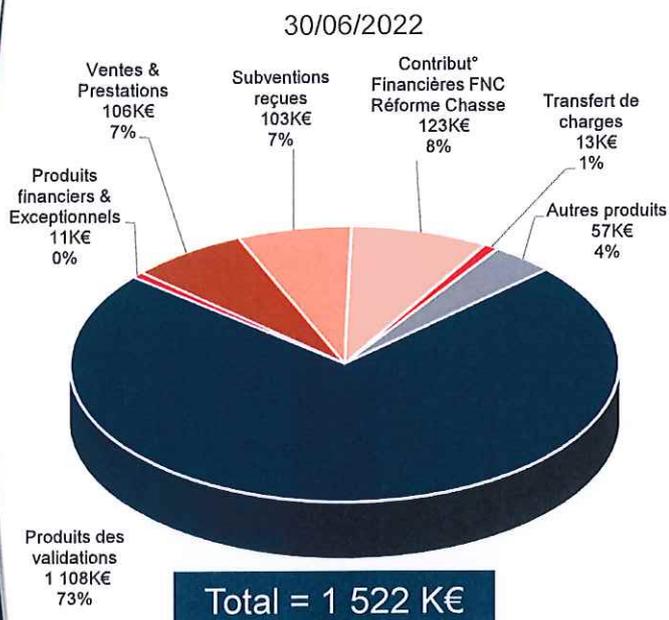
2022/2023

André / 
& Associés
ANDRÉ
LE GROUPE

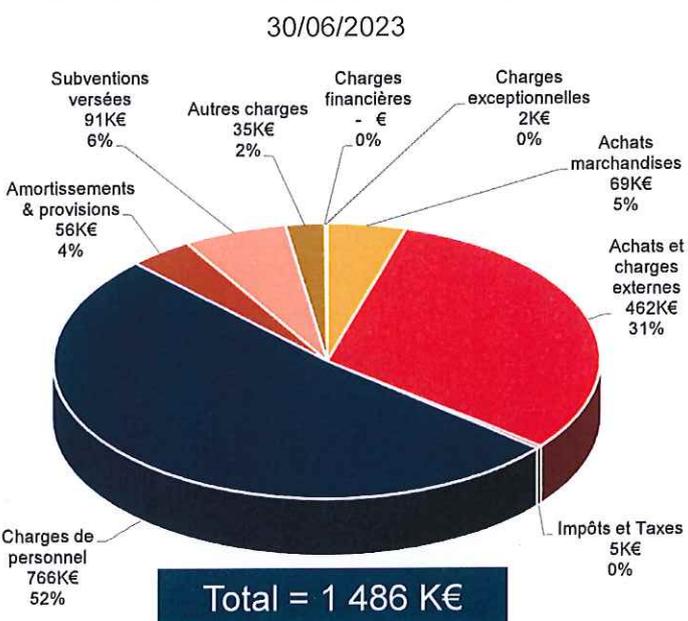
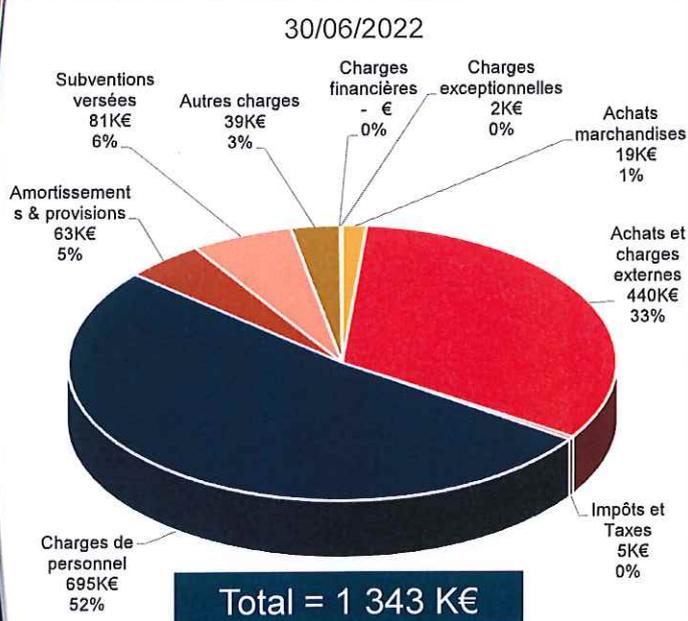
ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 06-04-2024 |

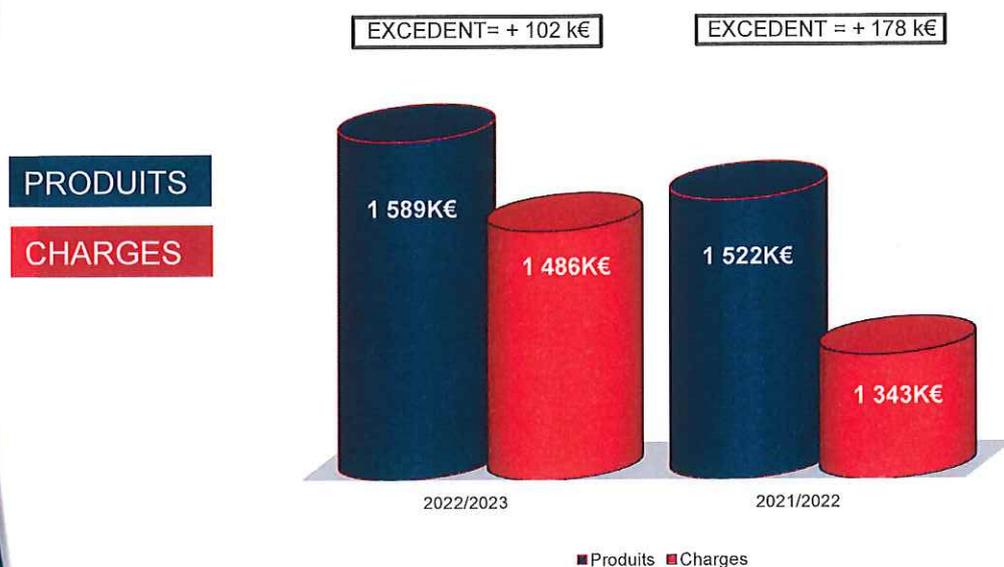
➤ PRODUITS :



➤ CHARGES



Le Résultat de la Section Général



ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

| 06-04-2024 |

Partage et vie
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Les Comptes Section Dégâts 2022/2023

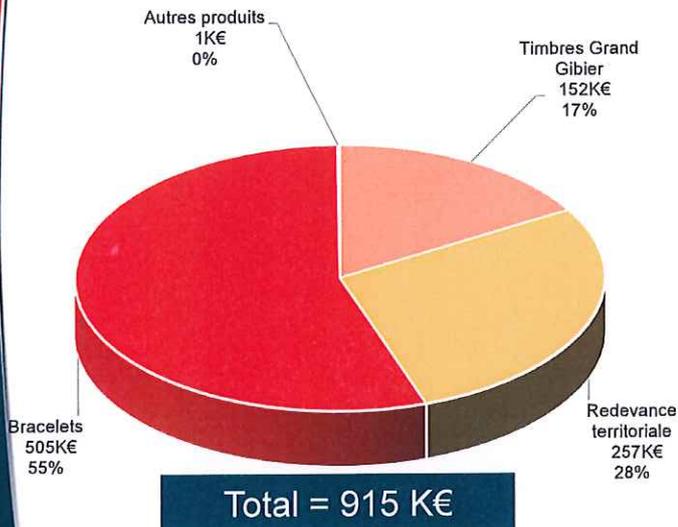
André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

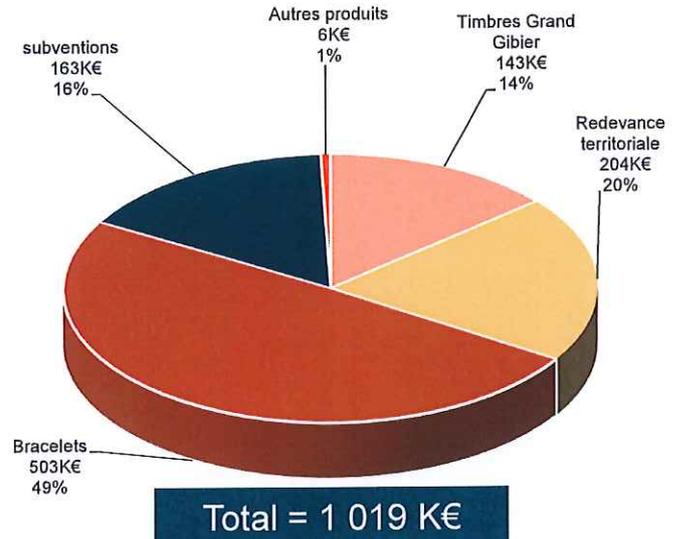
| 06-04-2024 |

LES PRODUITS

30/06/2022



30/06/2023



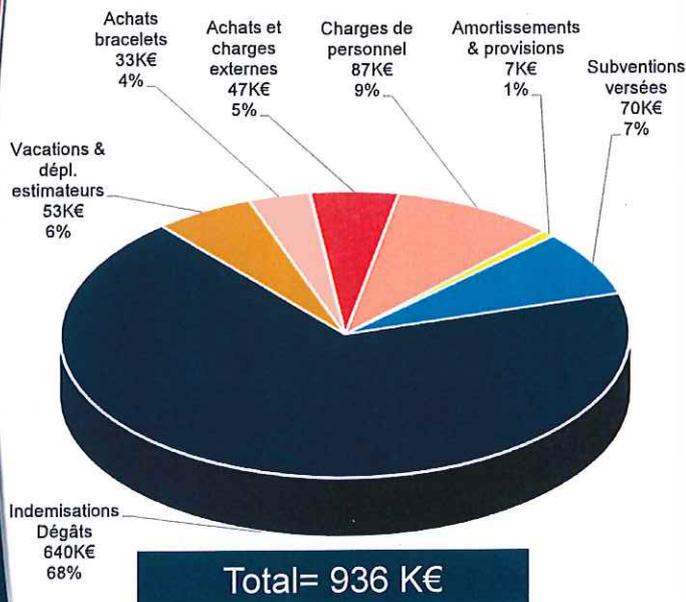
ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'ÉPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés

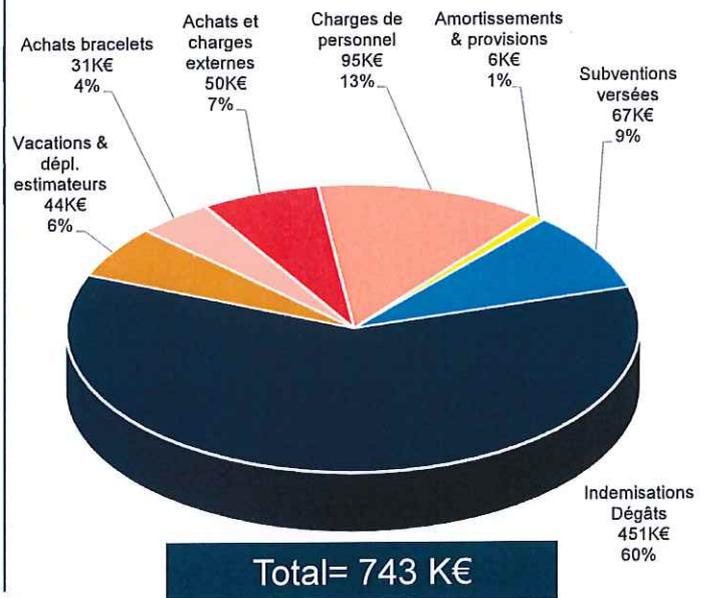
06-04-2024

LES CHARGES

30/06/2022



30/06/2023



ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'ÉPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés

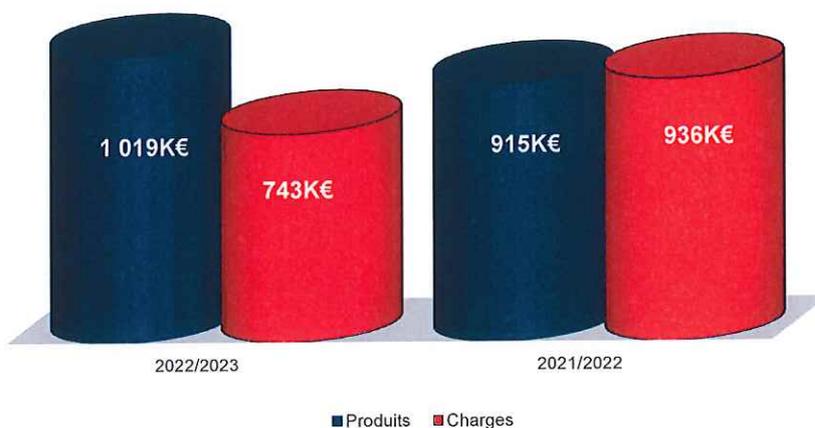
06-04-2024

Le Résultat de la Section Dégâts

EXCEDENT = 276 K€

DEFICIT = -21 K€

PRODUITS
CHARGES

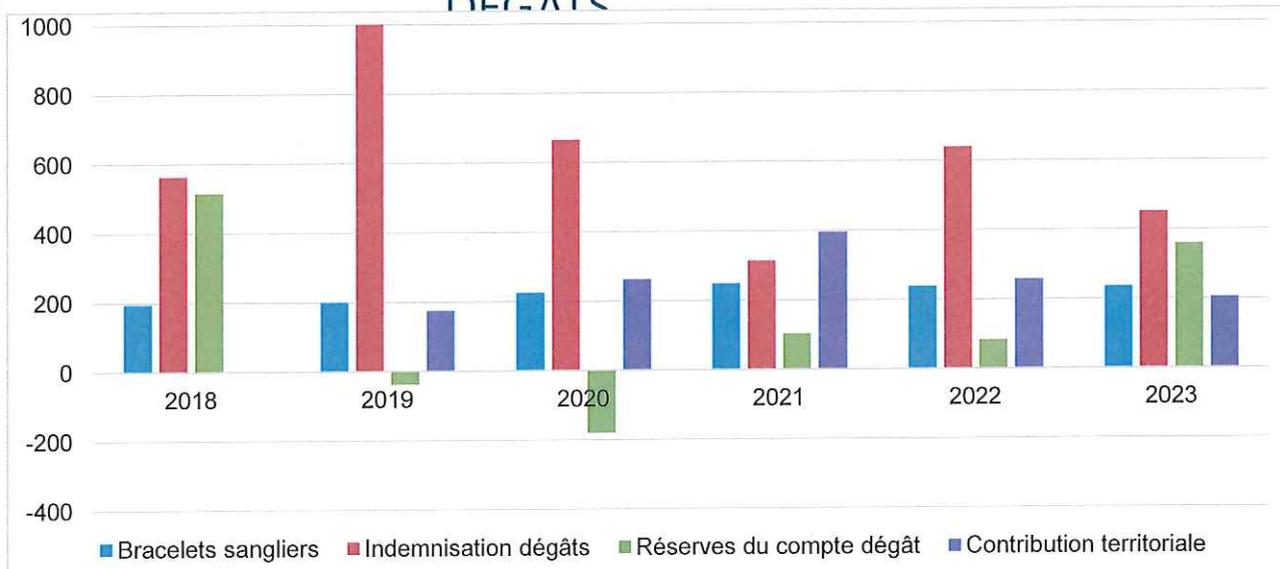


André & Associés / ANDRÉ & ASSOCIÉS

| 06-04-2024 |

ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

EVOLUTION COMPTE DEGATS



André & Associés / ANDRÉ & ASSOCIÉS

| 06-04-2024 |

ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

Partage et vie
des territoires

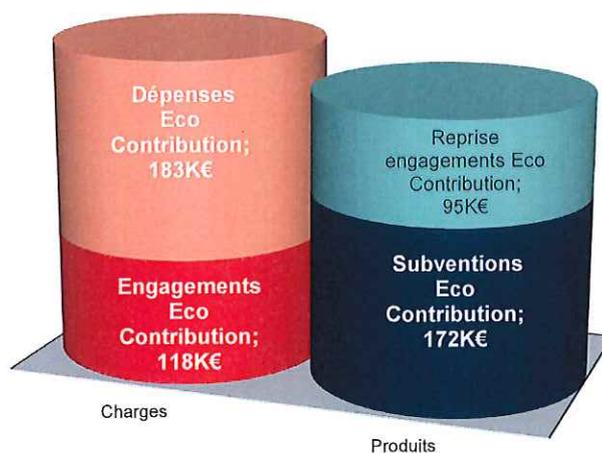
Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Les Comptes Section Eco- Contribution 2022/2023

| 06-04-2024 |

ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

➤ PRODUITS & CHARGES :



ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 06-04-2024 |

Partage et vie
des territoires

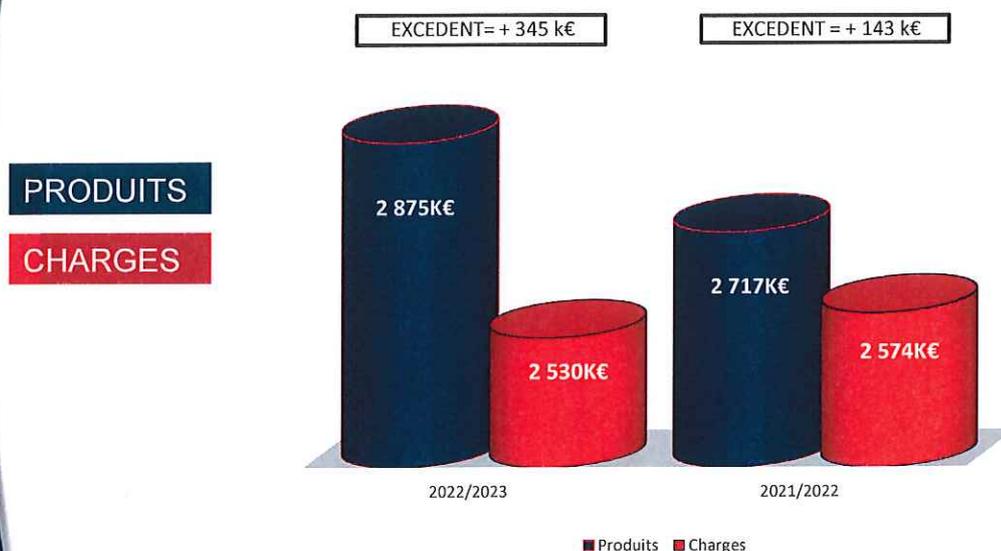
Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Les comptes de la Fédération 2022/2023

ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 06-04-2024 |

Le Résultat Consolidé

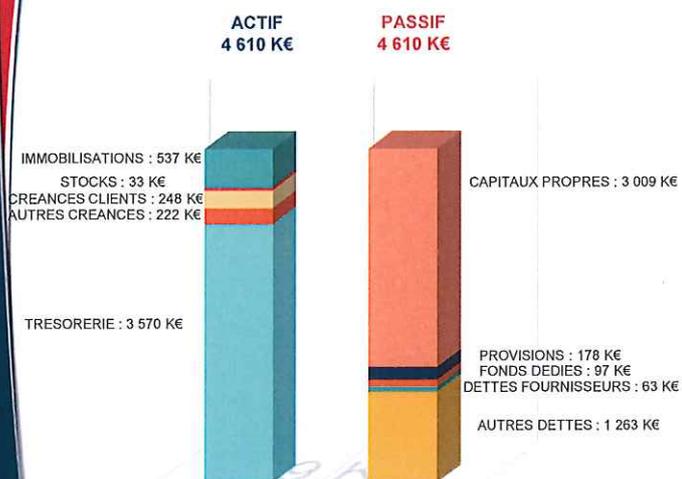


ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

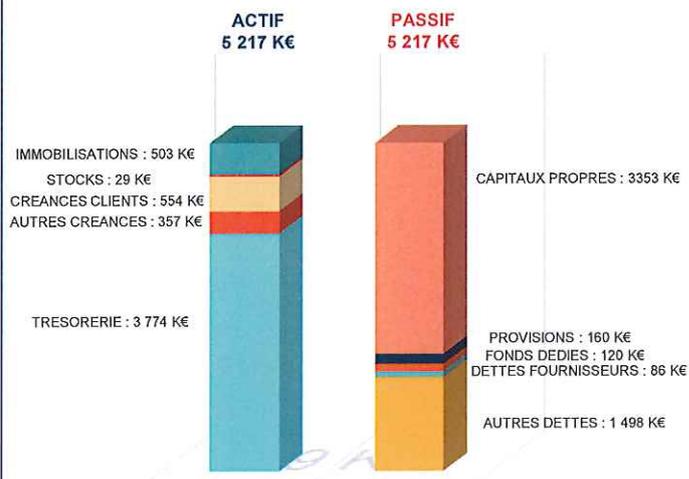
| 06-04-2024 |

➤ Le bilan consolidé

BILAN AU 30/06/2022



BILAN AU 30/06/2023



ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'ÉPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés

| 06-04-2024 |

MERCI DE VOTRE ATTENTION

André & Associés / André le Groupe ■ BEAUNE

► **MAIL** : contact@andre-legroupe.com

► **TEL** : 03 80 26 23 00

Retrouvez-nous sur www.andre-legroupe.com

Partage et vie
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire



CORGECO
AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE

Siège Social : VERIZET - Le Moulin Gandin – 71 260 – VIRE

SIRET : 778 600 445 000 36

APE : 8412 Z

Exercice clos le 30 Juin 2023

Nos cabinets : Autun • Bourgoin-Jallieu • Carbon-Blanc • Cergy-Pontoise • Châlons-en-Champagne • Chalon-sur-Saône • Dijon • Le Creusot • Léognan • Lille • Lyon • Mérignac • Montceau-les-Mines • Nancy • Nogent-sur-Seine • Paris • Romilly-sur-Seine • Saint-Dié • Saint-Dizier • Saint-Genis-Laval • Sens • Strasbourg • Troyes • Vienne • Vitry-le-François

Société CORGECO - Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de la Région Bourgogne Franche-Comté
Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale de Besaçon-Dijon

Siège social - 995 avenue de l'Europe - 71200 LE CREUSOT - Tél. +33 (0)3 85 73 03 50

SELAS au capital de 100 000 euros - RCS Chalon-sur-Saône D 323 192 591 - SIRET 323 192 591 00077 - APE 6920 Z - N° TVA intracommunautaire : FR26323192591

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE Exercice clos le 30 Juin 2023

A l'attention des membres de l'assemblée générale de l'Association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE ET LOIRE** relatifs à l'exercice clos le **30 JUIN 2023** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} Juillet 2022** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristiques » concernant la poursuite de la réforme financière de la chasse, engagée en 2019.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de Commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 16 Mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
SELAS CORGECO
Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon



Vincent OLIVIERI

- Adhésions, cotisations, participation territoriale

Cotisation fédérale 71 Territoire	101 €
Cotisation fédérale 71 Chasseur individuel	81 €
Cotisation fédérale 9 jours consécutifs	41 €
Cotisation fédérale 3 jours consécutifs	21 €
Cotisation fédérale nouveau chasseur 1 ^{ère} année	30 €
Cotisation fédérale 2 ^{ème} année	31 €
Frais de dossier pour les validations	5 €
Timbre Grand Gibier	25 €
Timbre Grand Gibier nouveau chasseur	1 €
Timbre Grand Gibier 2 ^{ème} année	25 €
Timbre Grand Gibier 9 jours consécutifs	13 €
Timbre Grand Gibier 3 jours consécutifs	7 €
Participation Territoriale 2024	95 000€
Contrat de Services	10 € + 0.15 €/ha
Protection des cultures	Pose et entretien = 10 € /hectare protégé Prime de résultat = 20 € /hectare protégé
Chevreuil	25 €
Sanglier	25 €
Cerf Elaphe : Adulte mâle coiffé (possibilité de prélever un dague ou un faon)	350 €
Cerf Elaphe : Biche (possibilité de prélever un faon)	200 €
Cerf Elaphe : Dague (possibilité de prélever un faon)	200 €
Chamois	25 €
Daim	10 €
Animaux en enclos	10 €
Attribution supplémentaire dans le cadre d'une recherche au sang	Gratuit
Attribution supplémentaire pour animal impropre à la consommation ou cochonglier	5 €
Remplacement dans le cadre d'une mauvaise utilisation du dispositif de marquage (égaré ou apposé par erreur sur un autre animal)	5 €
Dépassement plan de gestion Sanglier	50 €

• **Participation territoriale 2024**
(au titre de la saison d'indemnisation de dégâts de grands gibiers 2022/2023)

Pour rappel, 194 381€ en 2023, 200 000 € en 2022, 250 000 € en 2021, 420 000 € en 2020 et 260 000 € en 2019 de participation territoriale demandée.

Pour 2024, une participation territoriale de **95 000 €** sera demandée aux territoires :

- tous les territoires tributaires auront une participation forfaitaire à 30€.
- de plus, les unités de gestion déficitaires (voir tableau ci-dessous) auront, en plus, à financer leur déficit.

Dans le cadre du plan de résilience gouvernemental, l'état français a aidé financièrement les Fédérations des chasseurs en prenant en charge le surcoût entre les barèmes de pertes de récoltes 2021 et ceux de 2022. Ce surcoût s'élève pour la saison 2022/2023 à environ 74 750 €.

Le Conseil d'administration a fait le choix de déduire cette somme de la participation territoriale de chaque UG.

UG	Déficit de l'UG (en euros)	Déficit après APPLICATION BONUS (Coût de l'UG / prélèvements pour 100 ha) (en euros) Pas de malus appliqué	Somme collectée liée au déficit	Coefficient multiplicateur pour l'UG		Somme collectée (Forfait de 30€ par territoire)		Somme totale prévisionnelle collectée par UG
1	8690	6621	6621	0,20		4320		10941
2	10825	5429	5429	0,35		2400		7829
3	0	0	0	0,00		2160		2160
4	11170	10616	10616	0,84		2130		12746
5	0	0	0	0,00		1020		1020
6	0	0	0	0,00		1980		1980
8	0	0	0	0,00		1920		1920
9	0	0	0	0,00		3210		3210
10	0	0	0	0,00		3570		3570
11	0	0	0	0,00		5070		5070
12	0	0	0	0,00		2010		2010
13	0	0	0	0,00	+	1800	=	1800
14	0	0	0	0,00		1260		1260
15	8322	8322	8322	1,00		930		9252
16	0	0	0	0,00		360		360
18	20871	16016	16016	0,95		1620		17636
19	0	0	0	0,00		1380		1380
20	0	0	0	0,00		1320		1320
21	2865	2865	2865	0,25		1530		4395
22	2139	1349	1349	0,35		420		1769
23	0€	0	0	0,00		690		690
24	0€	0	0	0,00		2130		2130
25	0€	0	0	0,00		90		90
26	0€	0	0	0,00		1530		1530
27	0€	0	0	0,00		1740		1740
28	0€	0	0	0,00		1200		1200
29	0€	0	0	0,00		930		930

Pour calculer votre participation territoriale 2024 :

Coefficient de l'UG (colonne ci-dessus) x (surface du territoire 2023/2024 bois + friches + 20% plaine) + 30€

BUDGET
2024/2025

Partage et vie des territoires
Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE SAONE-ET-LOIRE

ANDRE & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

- MISSIONS COMPTABLES
- MISSIONS JURIDIQUES ET FISCALES
- MISSIONS SOCIALES
- EXPERTISE ET CONSEIL DE GESTION
- CONSEIL EN ORGANISATION
- AUDIT LÉGAL
- AUDIT CONTRACTUEL
- INFORMATIQUE
- FORMATION

BUDGET
Secteur Général
2024/2025

Partage et vie des territoires
Fédération Départementale des Chasseurs de la Saône-et-Loire

ANDRE & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

André & Associés / ANDRÉ LE GROUPE

| 06-04-2024 |

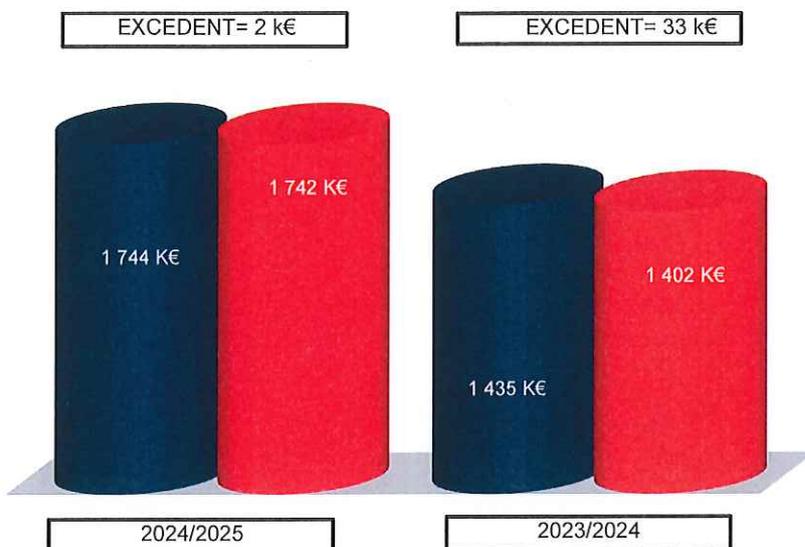
BUDGET 2024 / 2025

SECTEUR GENERAL

BUDGET

PRODUITS

CHARGES



ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

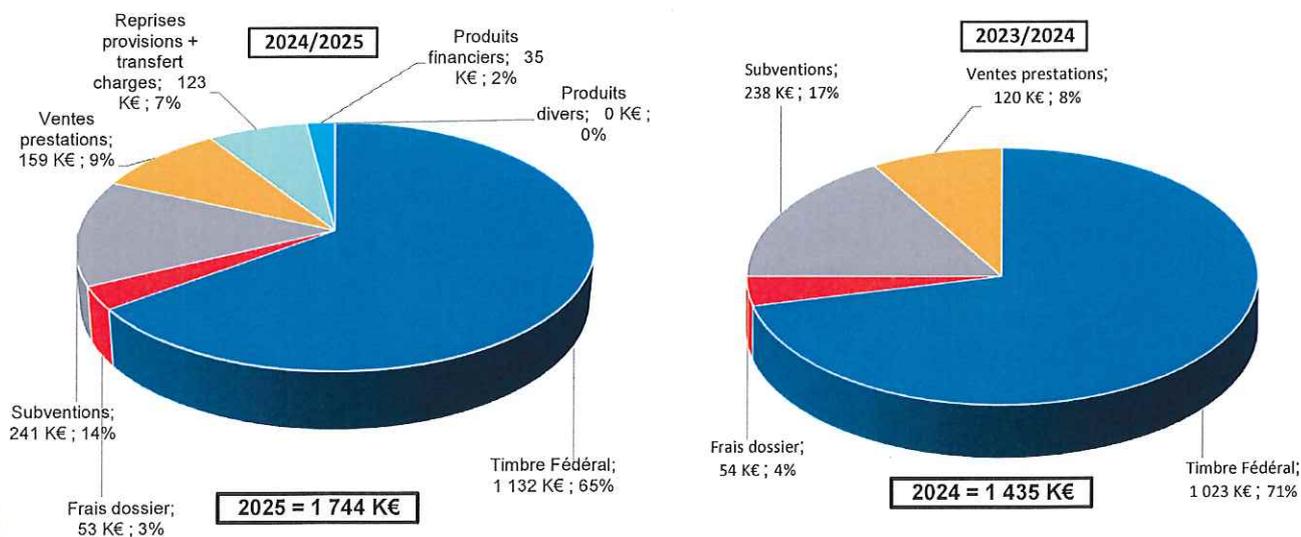
André & Associés

| 06-04-2024 |

PRODUITS 2024 / 2025

SECTEUR GENERAL

BUDGET



ANDRÉ & ASSOCIÉS, S'EPANOUIR ENSEMBLE

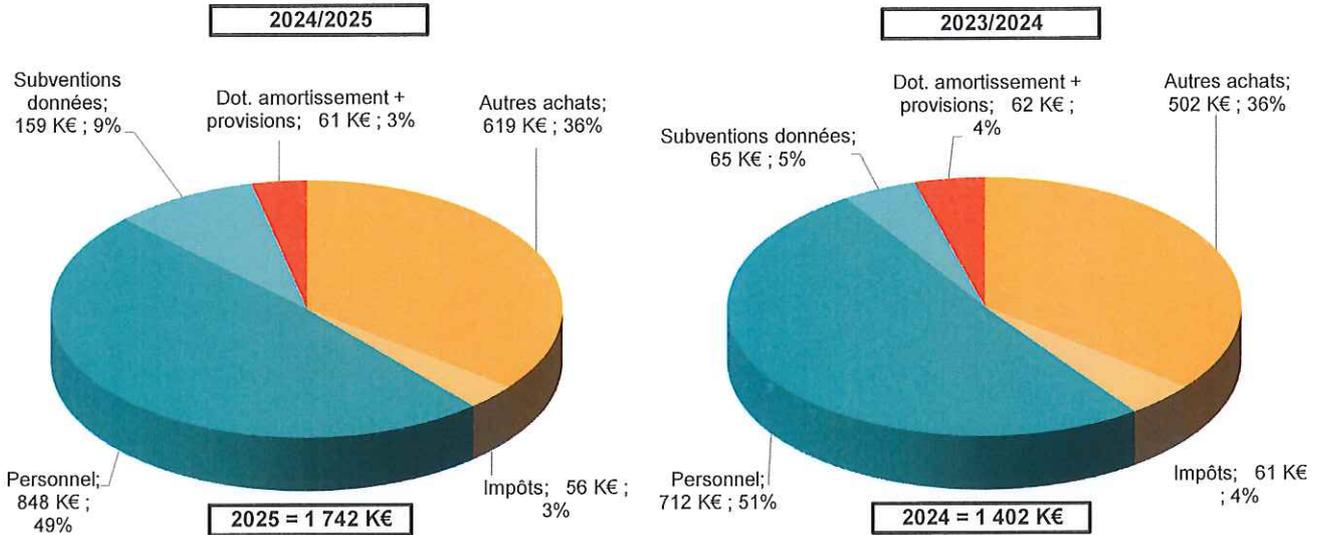
André & Associés

| 06-04-2024 |

CHARGES 2024 / 2025

BUDGET

SECTEUR
GENERAL



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE



| 06-04-2024 |

Partage et vie
des territoires

Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

BUDGET ECO Contribution 2024/2025

André
& Associés

ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 06-04-2024 |

BUDGET

➤ RESULTAT NET 2024 / 2025

SECTEUR
EC

Compte tenu de l'application de nouvelles règles, ne sont comptabilisés en éco contribution que les projets dont on la fédération département est signataire en principal.

Il ne devrait pas y en avoir en 2024 / 2025

ANDRE & ASSOCIES , S'EPANOUIR ENSEMBLE 

| 06-04-2024 |

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

BUDGET

Secteur Dégât
2024/2025

André
& Associés 
ANDRÉ
LE GROUPE

ANDRE & ASSOCIES , S'EPANOUIR ENSEMBLE

| 06-04-2024 |

BUDGET

BUDGET 2024 / 2025

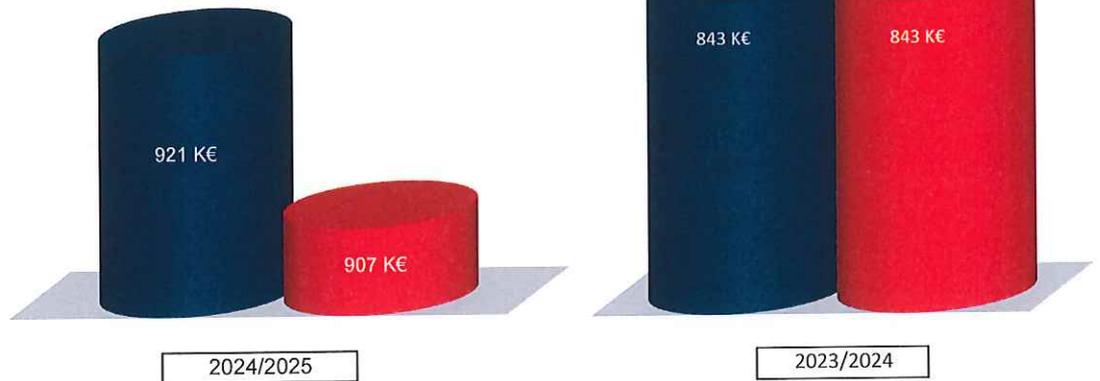
SECTEUR DEGATS

EXCEDENT= 14 k€

EXCEDENT= 0 k€

PRODUITS

CHARGES



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE



06-04-2024

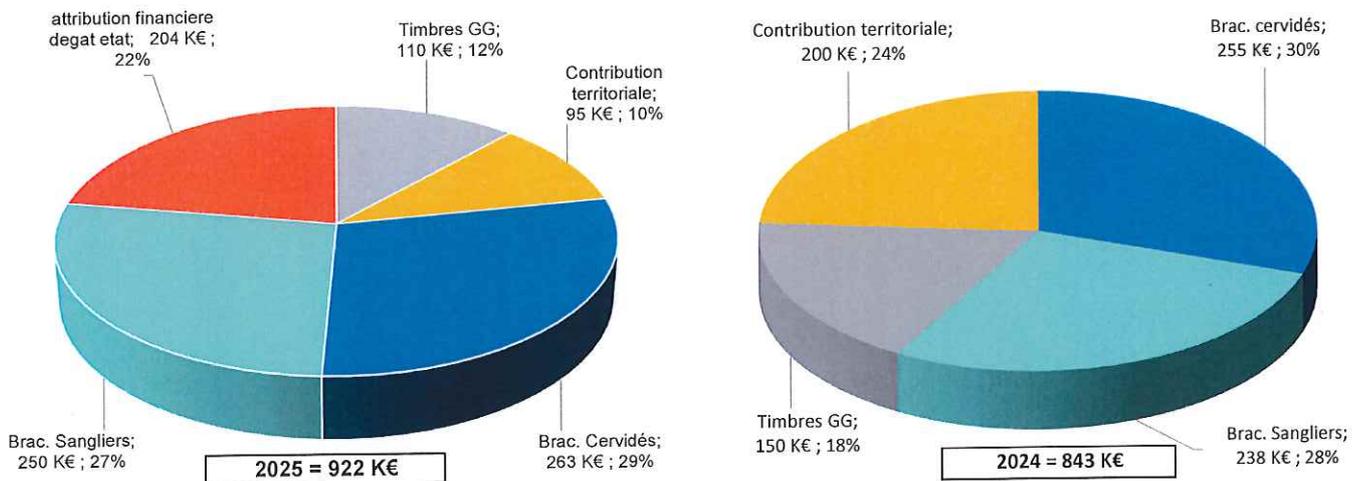
BUDGET

PRODUITS 2024 / 2025

SECTEUR DEGATS

2024/2025

2023/2024



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE

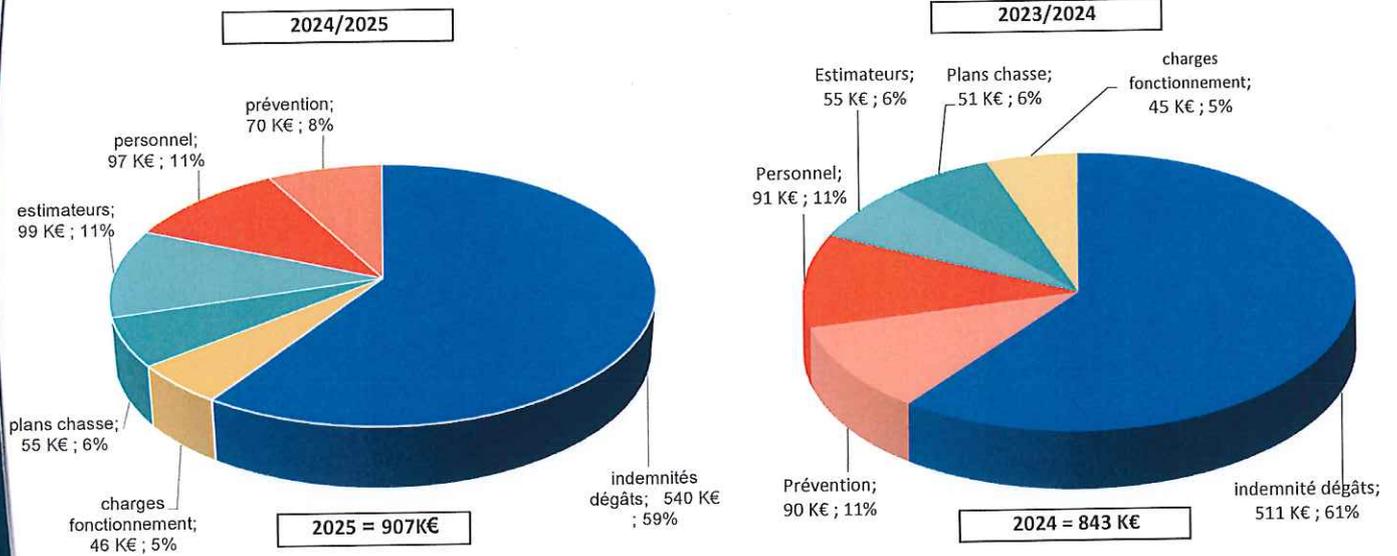


06-04-2024

BUDGET

CHARGES 2024 / 2025

SECTEUR DEGATS



ANDRE & ASSOCIES, S'EPANOUIR ENSEMBLE



06-04-2024

Le saviez vous ?
 Nous pouvons aussi vous accompagner sur toutes les compétences suivantes :



S'ÉPANOUIR ENSEMBLE

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS ACCOMPAGNER



MERCI DE VOTRE ATTENTION

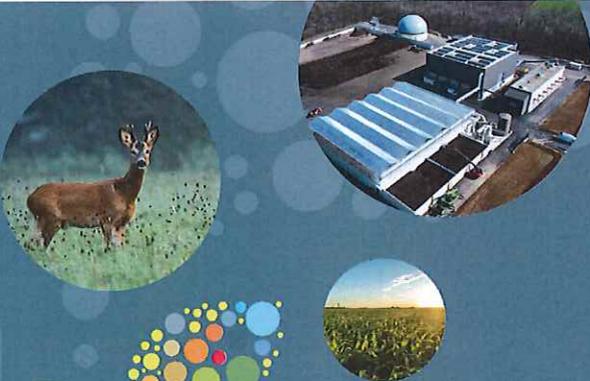
André & Associés / André le Groupe ■ BEAUNE

► **MAIL** : contact@andre-legroupe.com

► **TEL** : 03 80 26 23 00

Rejoignez-nous : www.andre-legroupe.com





cometh

L'ÉNERGIE PAR NATURE

COLLECTER ET VALORISER NOS SOUS-PRODUITS ANIMAUX

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Samedi 6 avril 2024



CONSTATS

❖ Non enfouissement
sur des zones protégées
(Natura 2000...)

❖ Difficulté d'excentrer les déchets
pour les enterrer

❖ Coûts élevés de l'équarrissage :
achat des bacs à la charge des chasseurs !

Partage et vie
des territoires



Fédération Départementale des Chasseurs
de la Saône-et-Loire

Samedi 6 avril 2024

2

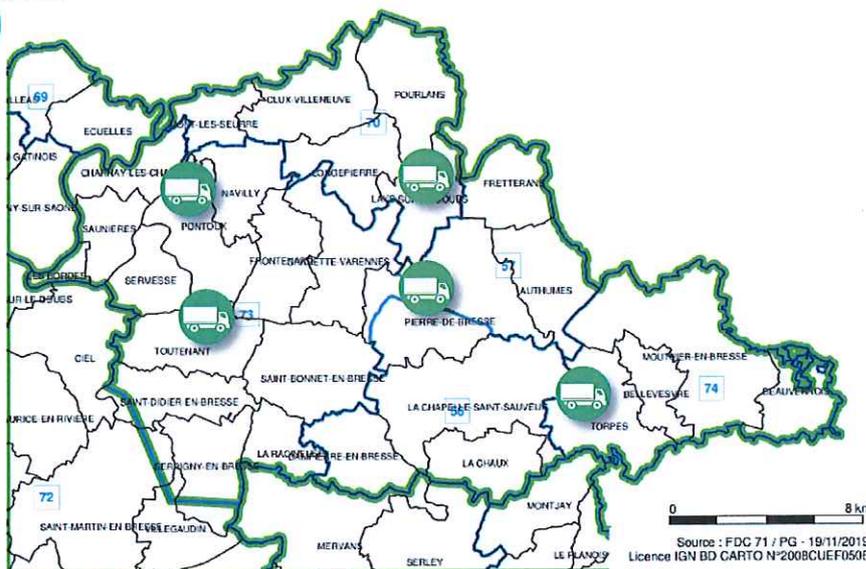
- Le recours à un équarisseur pour l'élimination des déchets n'est pas obligatoire
- Les déchets en faibles quantités peuvent être éliminés dans le circuit des ordures ménagères classiques
- Les déchets générés en quantités plus importantes peuvent être enterrés
- Possibilité d'abandonner sur le lieu de tir des déchets sains d'un ou deux animaux (hors de passage du public – prévenir tous types de nuisances)

- Cometh est une entreprise spécialisée dans la méthanisation qui est située à Allériot (71)
- Son dirigeant Edouard LELEDY est chasseur. Il connaît bien les contraintes de l'évacuation des sous-produits animaux

- Définition des points de collecte (emplacement des points de collecte de l'UG 08)

- Identification des points permettant l'accès de porteurs de 19 tonnes

- 5 sites retenus



- Début de saison : mise à disposition de 2 bacs par point de collecte, l'un pour les viscères, l'autre pour les pattes, les peaux et les têtes qui seront broyées avant traitement en méthanisation
- Organisation de tournées
- Le référent de l'unité de gestion communique les besoins en changement de bac



- Le responsable logistique de Cometh organise la tournée de ramasse

Responsable Logistique :

Hervé FLECHER

📞 07 57 76 03 16

✉ logistique@cometh-biomethane.fr

- Les biodéchets sont traités en méthanisation dès réception sur le site de Cometh
- Les bacs sont ensuite nettoyés et désinfectés

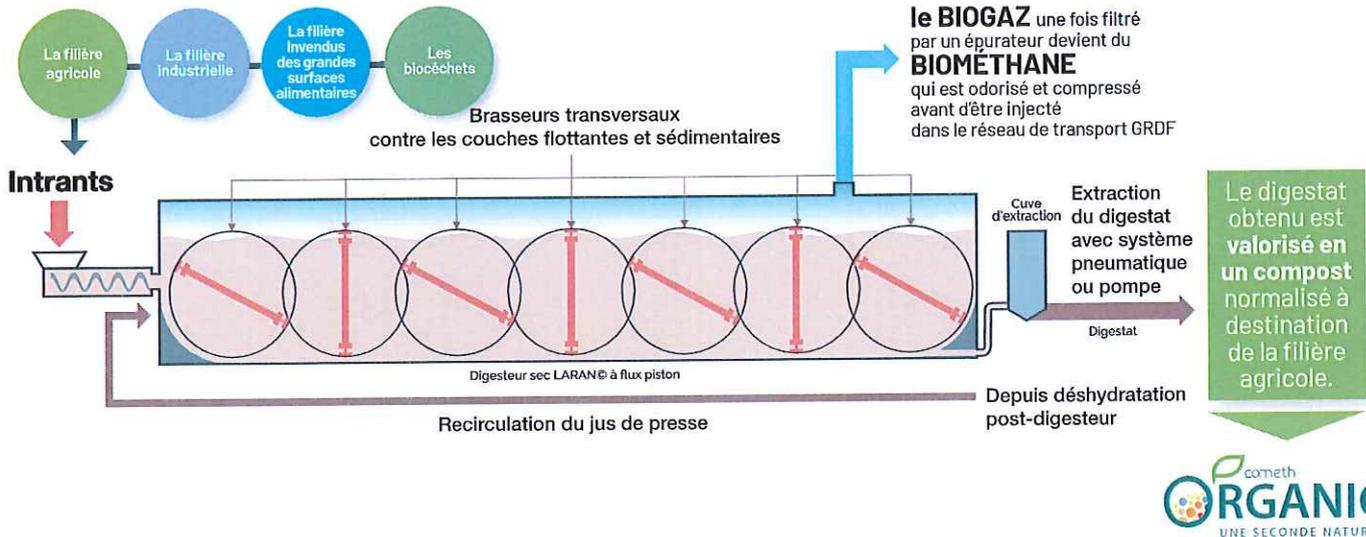


- 21 jours sont nécessaires à la dégradation biologique des matières organiques
- Le biogaz récupéré est ensuite épuré pour devenir du Biométhane qui est réinjecté dans le réseau GrDF
- Le digestat (résidu) est ensuite transformé en un compost normalisé à destination de la filière agricole



Avantage :

Permet aux chasseurs de réduire leur empreinte carbone



La technique retenue est celle de la voie sèche continue :

- Correspond aux intrants qui ont un taux de matière sèche acceptable plus important
- Adaptée à une certaine diversité de gisements
- En capacité de prendre en charge les futurs biodéchets collectés à la source (loi de transition énergétique)
- Permet le compostage du digestat
- Production de compost NF U44-051

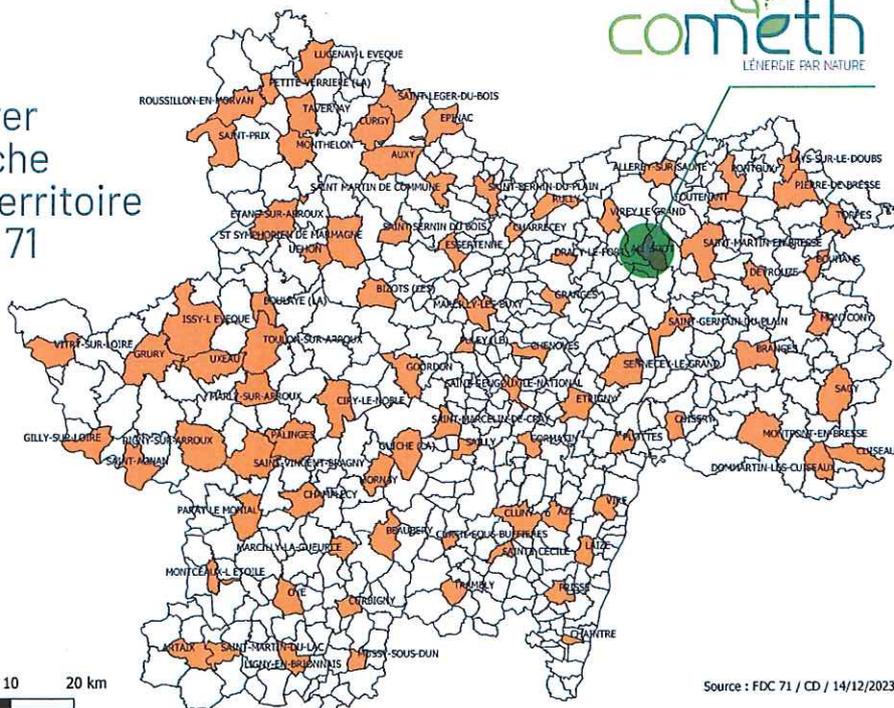
- Premiers retours positifs
- Procédé satisfaisant

2 points d'amélioration :

- Verrouillage des bacs par cadenas à code
- Chargement par chariots embarqués



- Volonté de déployer la démarche à tout le territoire de la FDC 71



Source : FDC 71 / CD / 14/12/2023

88 points de collecte identifiés
par les techniciens de la FDC71

A partir des retours d'expérience,
possibilité de modifier les points de collecte

Mise à disposition des bacs
dès l'ouverture de la chasse
jusqu'à la fermeture (1/2 mars)



La valorisation de nos sous-produits animaux
par la méthanisation...

une première au niveau national !

Assemblée générale FDC71-Espace
Duhesme-6 avril 2024



Limitation des collisions routières avec la Faune Sauvage

Contexte :

CONSTATS:

- Mortalité conséquente sur certaines infrastructures
- Perte de ressources cynégétiques et sollicitation des chasseurs
- Participation historique de la FDC 71 à la constitution de la TVB (SRCE) en Bourgogne
- Pertes économiques importantes pour les gestionnaires d'infrastructures (retard des trains, interventions personnels CD 71...)



Biche, FRONTENARD janvier 2024

➔ Création du projet FAUNEINFRA71 en février
2021

FAUNEINFRA71 :

OBJECTIFS :

- Quantifier la mortalité de la faune sauvage à l'échelle départementale et l'analyser pour identifier les principaux points de conflits
- Initier des actions de terrain visant à réduire la mortalité et rétablir les continuités écologiques

Gestion flux de données :

- Fiche de mortalité extra-cynégétique (<https://www.chasse-nature-71.fr/faune-sauvage/mortalites-extra-cynegetiques>)
- Un espace de saisie en ligne l'espace adhérents de la FDC 71 ouverte à tous les responsables de territoire (<https://fdc71-2.retriever-ea.fr/html/Connexion.aspx>)
- Mise en place d'une application mobile permettant le recueil géoréférencé de données mortalités (QField)
- Récupération des données auprès des gestionnaires d'ILT (SNCF Réseau et CD71)
- Application mobile de science participative « VIGIFAUNE » (FRC BFC)

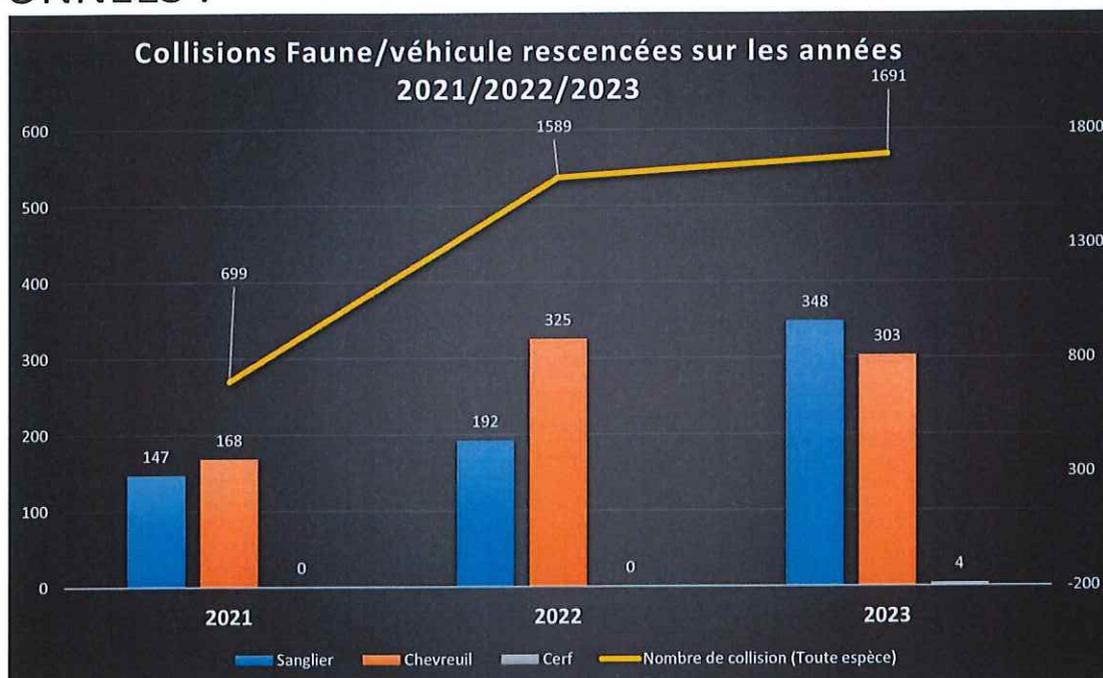


Assemblée générale FDC71-Espace Duhesme-6 avril 2024



FAUNINFRA71 :

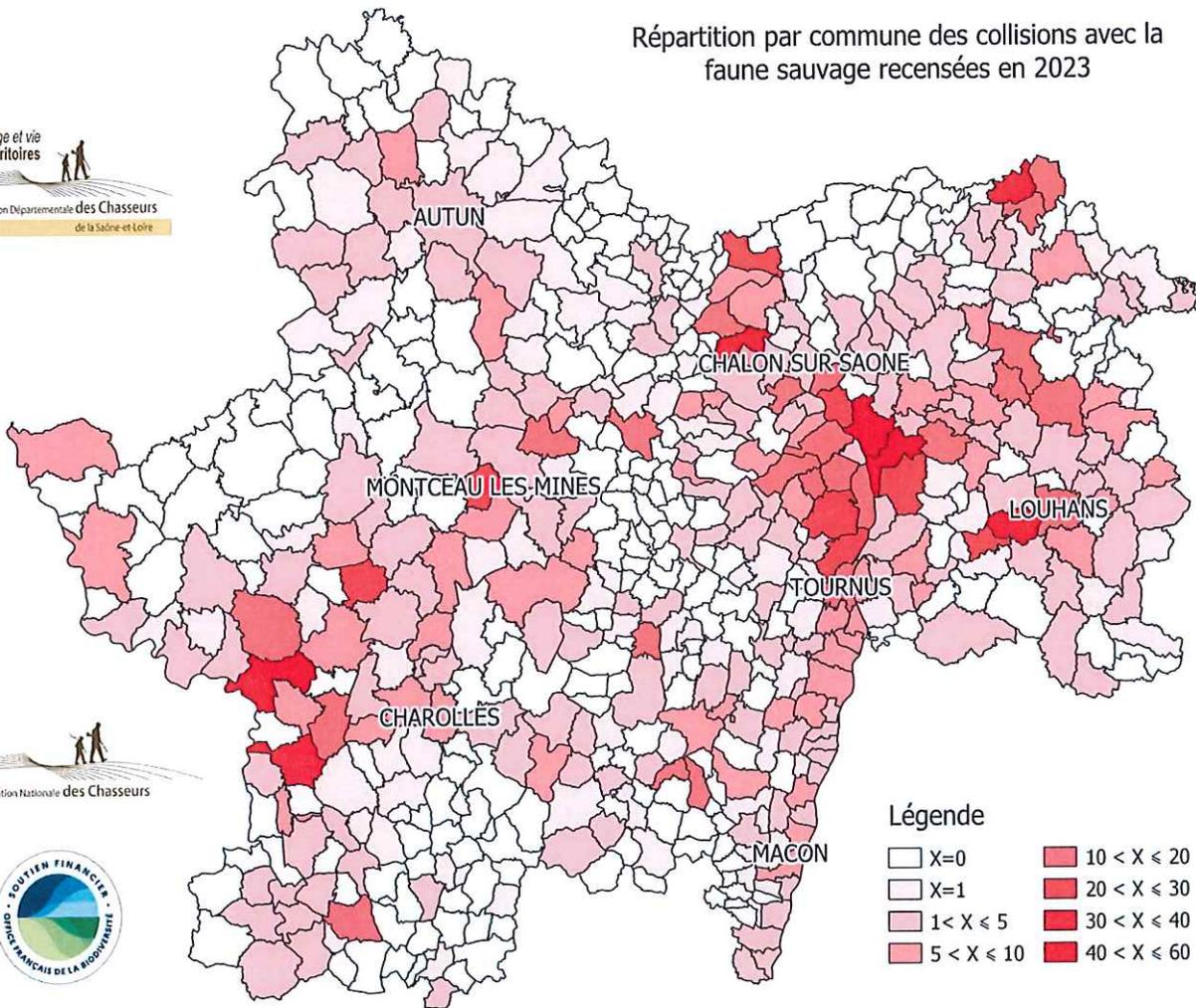
• DONNEES :



Assemblée générale FDC71-Espace Duhesme-6 avril 2024



Répartition par commune des collisions avec la faune sauvage recensées en 2023



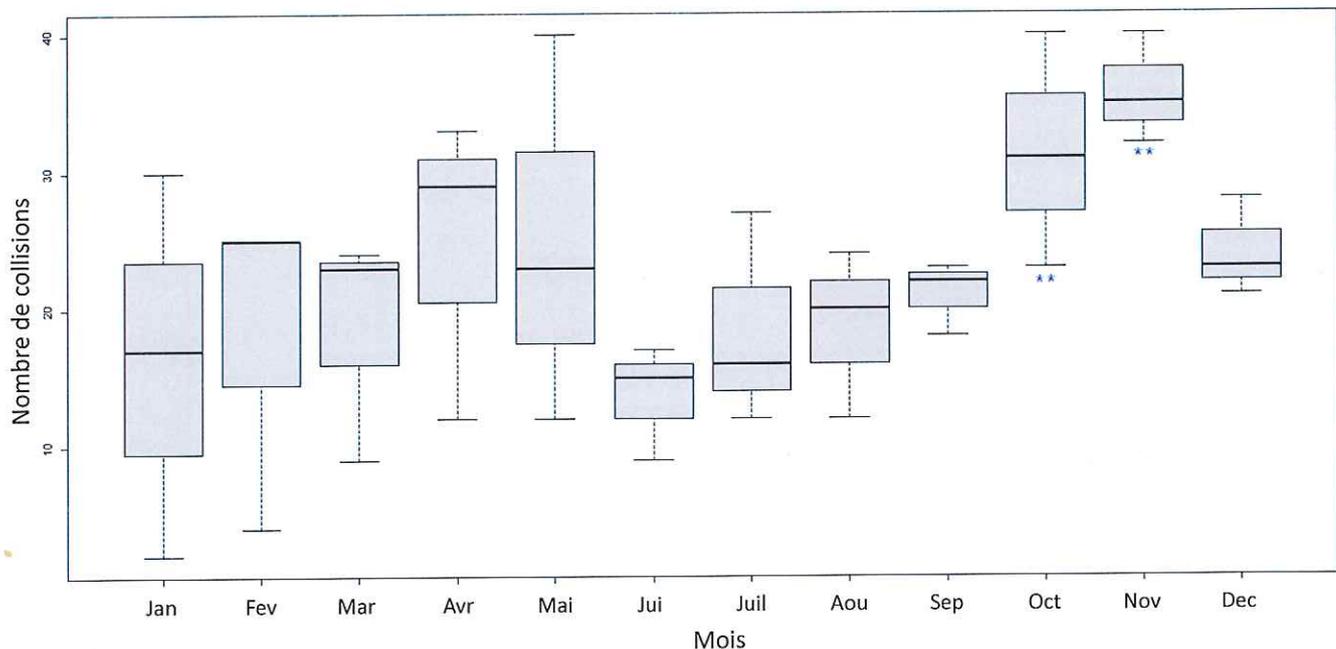
Légende

	X=0		10 < X ≤ 20
	X=1		20 < X ≤ 30
	1 < X ≤ 5		30 < X ≤ 40
	5 < X ≤ 10		40 < X ≤ 60

FAUNINFRA71 :

ANALYSE:

Nombre de collisions routières des chevreuils en fonction du mois



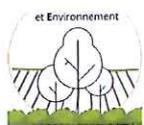
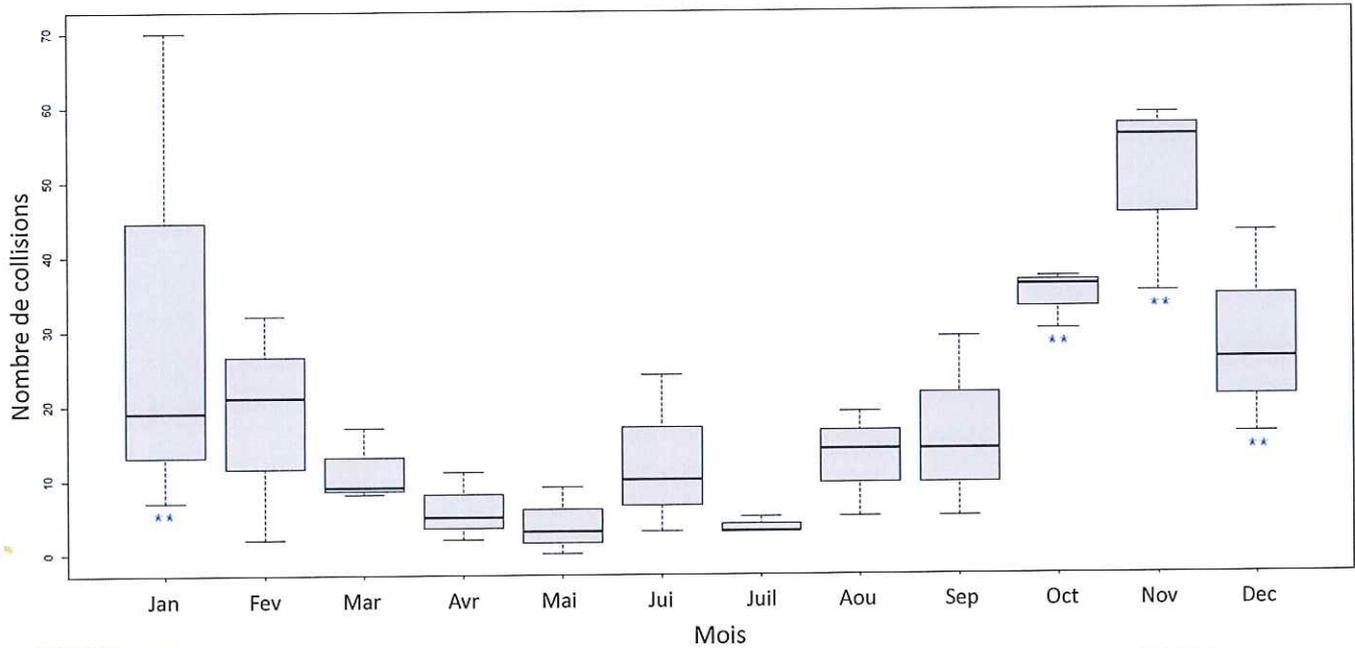
Assemblée générale FDC71-Espace Duhesme-6 avril 2024



FAUNINFRA71 :

ANALYSE:

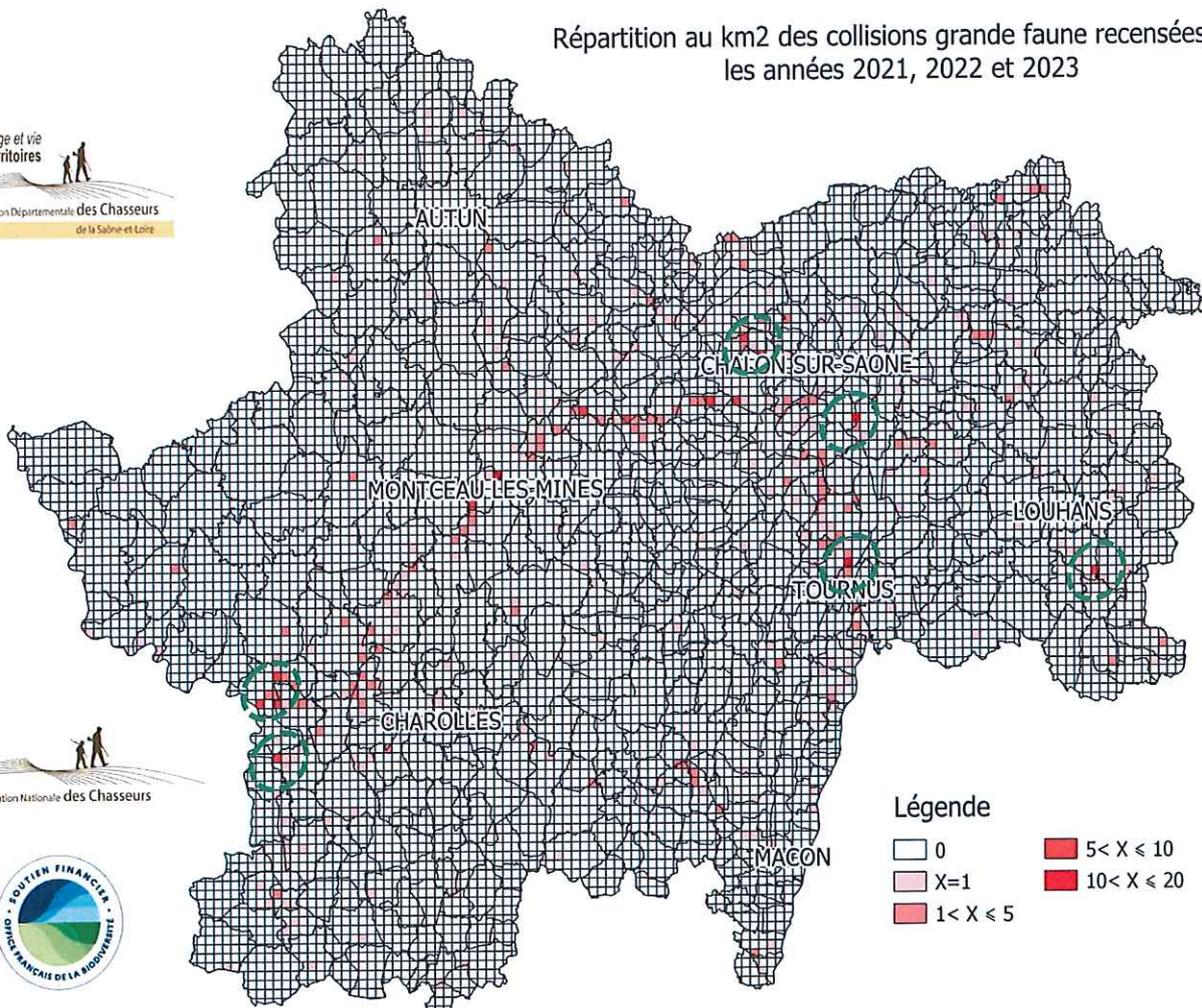
Nombre de collisions routières des sangliers en fonction du mois



Assemblée générale FDC71-Espace Duhesme-6 avril 2024



Répartition au km2 des collisions grande faune recensées sur les années 2021, 2022 et 2023



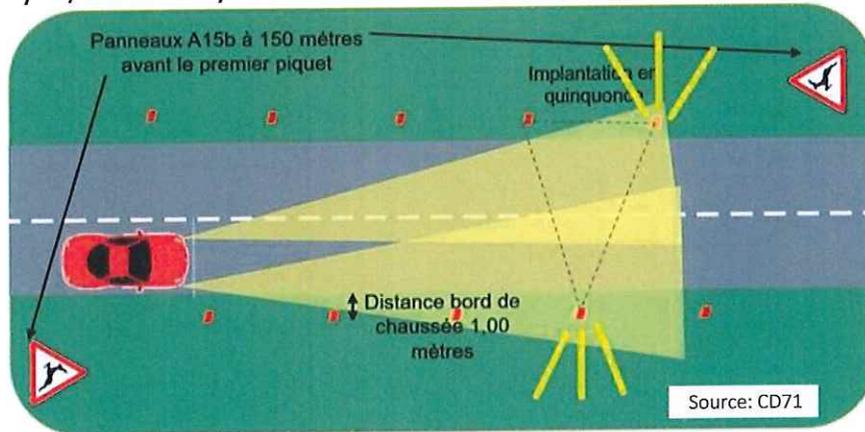
Légende

- 0
- X=1
- 1 < X ≤ 5
- 5 < X ≤ 10
- 10 < X ≤ 20



Mesures préventives :

- Réflecteurs de dissuasion de gibier:
 - Installation sur RD978 Ouroux sur Saône/Epervans (Fév. 2024) et RD 906 Boyer/Sennecey le Grand

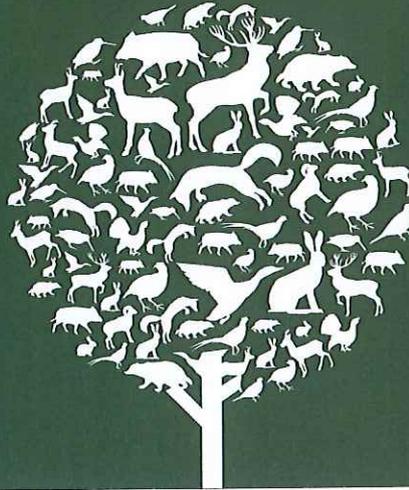


- Suivi envisagé pour mesurer scientifiquement l'efficacité des réflecteurs



Assemblée générale FDC71-Espace Duhesme-6 avril 2024





Dossier Forêt 2024

De l'échelon national au local en passant par la région BFC



Equilibre forêt gibier



• Contexte – Enjeux

- Aides de l'Etat pour renouveler la forêt (100 à 150 M€ /an) / objectif de plantation d'1 milliard d'arbres d'ici 2030 du Président de la République
- Sujet en liaison avec le réchauffement climatique et l'adaptation nécessaire avec productions de nombreux rapports nationaux d'experts, de missions parlementaires et même des cours des comptes
- Le sujet de l'équilibre ressort dans chacun de ceux-ci avec des traitements variables selon l'écoute faite des positions des différents acteurs
- La pression présente sur les niveaux des plans de chasse et sur les réglementations de la chasse du grand gibier

• Objectifs généraux FNC :

- Rappel de l'**opposition de toute prise en charge des dégâts sylvicoles**
- **Objectiver et relativiser le dossier équilibre forêt gibier :**
 - *Appui et valorisation du travail technique de terrain notamment ICE (**abondance, performance, pression flore**) en travaillant en collaboration à toutes les échelles*
 - *Agir sur la gestion forestière et biotopes (amélioration de la capacité d'accueil en parallèle de la gestion des populations)*



Echanges nationaux



- Participations aux différents comités nationaux :
 - Conseil supérieur de la forêt et du bois
 - Comité spécialisé gestion durable de la forêt et du bois
 - CA et Forum PEFC France
 - Plan national d'action « vieux bois et forêt subnaturelles »
- ONF : 6 rencontres avec la Direction Générale ONF / 2 réunions GT forêts FNC / Bureau-CA FNC
- CNPF : 2 rencontres en moins d'un an (dernière en février 2024)
- FNCOFOR : une première rencontre automne 2023
- Travail avec partenaires scientifiques OFB – INRAe sur valorisation des données techniques

3

Accord ONF FNC (Forêts domaniales)



- Suite aux accords avec le monde agricole et l'Etat et aux assises de la forêt et du bois (plan de renouvellement)
- Objectifs généraux : **équilibre forêt-gibier et privilégier le dialogue aux contentieux**
- Diagnostic/état des lieux avec **nécessité de partage de données** (plan de chasse, ICE, renouvellement forestier)
- Prise en compte de l'accord monde agricole notamment par **l'application agrainage sur demande du locataire une fois les SDGC modifiés**
- En transversal, valorisation de mesures sylvicoles et d'aménagements cynégétiques pour améliorer la capacité du milieu
- Action **rétablissement équilibre forêt gibier** avec 2 dispositifs tests (zones en déséquilibre sur max 15% de Forêt Domaniale par département) et pour zones en équilibre sur volontariat du locataire (plantation sans protection)
- **Gestion du chevreuil** : Favoriser les prélèvements sur les zones clés et la chasse estivale
- **Suivi – comité national et territorial** / échange avec FDC (résiliations, préparation test) et avec FNC obligatoire avant tout contentieux ONF-FDC ou FNC

4